

LE DEVOIR

Tremblay reprend le contrôle du centre-ville

Benoit Labonté conservera la responsabilité de la culture et du patrimoine

KATHLEEN LÉVESQUE

La menace d'un affaissement d'une dalle de béton sous le boulevard de Maisonneuve a des répercussions politiques inattendues. Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a décidé de prendre les rênes du centre-ville, écartant du coup Benoit Labonté dont c'était le dossier.

Le maire Tremblay en a fait l'annonce hier lors de la réunion hebdomadaire du comité exécutif, ce qui n'aurait soulevé aucune question ni suscité aucun commentaire autour de la table. Gérald Tremblay a expliqué à son équipe que, lorsque des événements importants se produisent au centre-ville, «ça ne marche pas» et que, par conséquent, les critiques rebondissent à son cabinet.

En conférence de presse en après-midi, le maire Tremblay a reconnu que les changements font suite aux «incidents» récents. «Ce qu'on a vécu cet été autour des grands événements et la fin de semaine [les fissures dans une dalle de béton] ont démontré, hors de tout doute, que les gestes à poser sont de ma responsabilité», a-t-il soutenu.

M. Tremblay a également dit qu'il ne fallait pas voir dans cette décision une condamnation du travail du mai-

re de Ville-Marie. La complicité de l'arrondissement sera nécessaire pour la poursuite des dossiers, a-t-il précisé.

Tôt hier matin, Gérald Tremblay a rencontré M. Labonté pour lui exposer sa décision. Outre ses fonctions

VOIR PAGE A 8: TREMBLAY

■ Autres informations en page A 4

Balade en enfer



SPENCER PLATT GETTY IMAGES

LE CHOC de la guerre et de la vie qui veut reprendre son cours. Cette photo de l'Américain Spencer Platt, prise à Beyrouth en 2006, avait remporté le prix de la photo de l'année du World Press Photo l'année dernière. Pour la deuxième année de suite, cette organisation présente à Montréal une sélection des meilleures photographies d'actualité de l'année. Cette exposition, présentée dans plus de 50 pays, sera présentée au Musée Juste pour rire jusqu'au 30 septembre. À Montréal, cette manifestation comprend quatre expositions distinctes: le World Press Photo en soi, ainsi qu'un hommage aux 60 ans de l'agence Magnum, des photographies aériennes de la forêt boréale au Canada et le travail photographique de Ladislav Kadzewski avec une jeune femme atteinte du cancer du sein.

Le sort de l'île Charron demeure incertain

Des discussions ont cours entre Québec et le Mouvement Desjardins

ALEXANDRE SHIELDS

Le sort de l'île Charron, visée pour accueillir un imposant projet immobilier, est toujours aussi incertain. Cette zone tampon boisée de 24 hectares, située entre le parc national des Îles-de-Boucherville et l'autoroute 20, fait toutefois l'objet de discussions entre Québec et le Mouvement Desjardins, premier créancier hypothécaire du promoteur. Ce dernier affirme ne pas avoir été consulté à ce jour.

«De notre côté, nous sommes toujours en discussions avec des gens de Desjardins», a expliqué hier Véronik Aubry, attachée de presse de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp. «Je ne peux pas vous donner la nature des discussions. Ce sont vraiment des discussions privées», a-t-elle ajouté.

«Il y a effectivement eu une rencontre entre Mme Beauchamp et Alban d'Amours [président du Mouvement Desjardins], il y a quelques semaines», a quant à lui affirmé Claude Beauchamp, directeur principal aux communications chez Desjardins Sécurité financière. «Le dossier est ouvert. Maintenant, c'est au gouvernement de faire des propositions.»

«Desjardins demeure ouvert, alors, nous, on est en attente d'une proposition gouvernementale, si tant est qu'il

VOIR PAGE A 8: CHARRON

INDEX

7	78313 00067 1	2	
Announces.....	B 6	Idées.....	A 7
Avis publics ..	B 4	Météo.....	B 5
Bourse.....	B 2	Monde.....	A 5
Culture.....	B 8	Mots croisés ..	B 6
Décès.....	B 6	Sports.....	B 6
Économie.....	B 1	Sudoku.....	B 5
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Autopsie d'une épidémie silencieuse

De retour d'un long périple autour du monde avec son mari et ses trois enfants, Maryse Chartrand avait reçu le financement nécessaire pour réaliser un long métrage sur son aventure familiale. Deux jours plus tard, on trouvait son mari pendu. Le film heureux sur le voyage de sa vie est devenu *Le Voyage d'une vie*, un documentaire sur son deuil et cet éternel tabou du suicide chez les hommes.

LISA-MARIE GERVAIS

Elle ne l'avait pas vue venir. Il n'y avait eu ni souffrance ni angoisse pendant le tour du monde qu'elle avait fait avec son mari, Samuel, et ses trois enfants. Il n'y avait pas eu la moindre goutte de désarroi dans le bleu turquoise de la mer qui baignait les îles Tonga ou les côtes de la Nouvelle-Zélande. Pas le moindre soupçon de doute dans le regard paternel de Samuel, qui semblait si fier de voir ses enfants apprendre à faire de la plongée sous-marine ou essayer de parler espagnol avec les enfants des bidonvilles au Honduras. Ou si, peut-être un peu. Des inquiétudes liées

à l'argent, à l'emploi qu'il allait falloir trouver au retour, aux petits tracas quotidiens. Mais rien de cette souffrance aiguë que provoque la dépression, qui peint tout en noir et qui a fait en sorte que Samuel Beaudry a mis fin à ses jours le 14 octobre 2005, âgé d'à peine 50 ans.

Maryse Chartrand venait de recevoir de Canal Vie l'approbation finale pour le projet de film sur son aventure familiale autour du monde, qu'elle voulait réaliser avec Samuel. Elle a dû s'atteler à remanier son scénario. «Très rapidement, j'ai compris que j'allais garder la même base, mais en intégrant le suicide. C'était devenu impératif. C'était, pour

VOIR PAGE A 8: AUTOPSIE



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La cinéaste Maryse Chartrand. Derrière, la photo de Samuel Beaudry, son défunt mari.

Québec promet un centre pour agresseurs sexuels

La solution libérale n'impressionne pas Mario Dumont

FABIEN DEGLISE

Orford — Le chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Mario Dumont, ne s'est pas montré impressionné hier par l'intention du gouvernement Charest d'ouvrir un centre de détention réservé exclusivement aux agresseurs sexuels.

L'annonce faite plus tôt en journée par le ministre de la Sécurité publique et de la Justice, Jacques Dupuis, a été qualifiée par le leader de l'opposition officielle de «partie de la solution à un problème [la délinquance sexuelle] infiniment plus large que ça», où «le laxisme gouvernemental» primerait, selon lui.

«C'est une mesure parmi d'autres», a dit M. Dumont lors d'un point de presse organisé en marge du caucus présessionnel des 41 députés adéquistes, qui se tient pendant deux jours en Estrie. «Mais dans ce dossier, il reste encore bien des choses en suspens», notamment «la protection du public après les peines d'incarcération».

En réaction à un projet de consultation publique sur le thème de la délinquance sexuelle, que l'ADQ souhaite organiser cet automne, Jacques Dupuis a indiqué que son gouvernement planchait actuellement sur la création d'un centre de détention doté de services professionnels pour répondre aux besoins spécifiques des agresseurs sexuels. Mené de concert avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, ce projet, dont les grandes lignes doivent être dévoilées cet automne, vise à faciliter la réhabilitation de ce type de criminel.

«Les délinquants sexuels, il ne s'agit pas simplement de les enfermer, de lancer la clé et de les oublier. Il faut travailler avec eux pour qu'il n'y ait pas de récidives», a expliqué le ministre. «Il faut qu'il y ait des thérapies [...], des ressources de nature médicale», a-t-il ajouté.

Discret au sujet des coûts liés à la création d'un tel centre, qui s'inspire d'un plan similaire annoncé le 20 août dernier par le président français Nicolas Sarkozy, le ministre Dupuis a souligné qu'il entend ainsi «réduire les risques de récidive» chez ces criminels, un thème cher aux députés de l'ADQ. «Quand [la] consultation [de Mario Dumont] va avoir été faite, il sera trop tard, a-t-il indiqué en conférence de presse à Québec. On aura déjà agi.»

Charge contre Dumont

M. Dupuis a livré une charge à fond de train à l'encontre du chef adéquiste Mario Dumont, qualifiant d'inutile son projet de consultation et l'accusant de profiter

VOIR PAGE A 8: DÉTENTION

ÉCONOMIE

Bombardier stoppe les mises à pied

■ Page B 1

LES ACTUALITÉS

IL Y A CENT ANS, LE PONT DE QUÉBEC S'EFFONDRAIT

Une tragédie iroquoise

Près de la moitié des victimes venaient de Kahnawake

STÉPHANE BAILLARGEON

Le pont de Québec s'est effondré dans le fleuve et sur Kahnawake. En s'écroulant sous son propre gigantesque poids il y a tout juste 100 ans, l'orgueilleuse et désastreuse structure d'acier a fait 76 morts, dont 33 travailleurs de la réserve amérindienne du sud-ouest de Montréal.

La petite communauté comptait alors une population de 1500 personnes environ et peu de familles furent épargnées par la tragédie. Le disparu le plus âgé avait 44 ans. Il laissa dans le deuil sa femme enceinte de son douzième enfant.

«L'effondrement a fait 22 veuves», explique Kaweniostha Jacob, qui a travaillé au sein du Québec Bridge 100th Anniversary Project au cours des deux dernières années. Agée de 21 ans, elle est devenue une fine connaisseuse du lointain événement. «La tragédie a eu un impact énorme sur notre communauté. Plusieurs des quelque 50 orphelins ont été envoyés dans des pensionnats. Les femmes ont aussi décidé que les hommes ne travailleraient plus massivement sur un seul chantier. Ils ont commencé à s'éparpiller par petits groupes pour construire des gratte-ciels à New York ou à Buffalo, jusqu'au Texas. Encore aujourd'hui, beaucoup d'hommes de notre communauté travaillent sur des chantiers aux quatre coins de l'Amérique.»

La plus jeune victime amérindienne avait 18 ans, mais le plus jeune mort de la tragédie n'était âgé que de 14 ans, ce qui donne aussi une indication des conditions de travail à cette époque dickensienne. On employait, par exemple, des caissons pressurisés pour travailler sous l'eau. Une quarantaine d'hommes à la fois y marchaient dans la boue jusqu'aux genoux pour évacuer le sable trempé à la pelle vers des aspirateurs. Les variations de pression provoquaient des saignements et des évanouissements, même des paralysies et la mort. Le dynamitage du roc se faisait sans protection pour les ouvriers.

L'assemblage des poutrelles se faisait aussi sans système de sécurité, ou si peu. Les équipes comptaient généralement quatre travailleurs: un premier pour chauffer et lancer le rivet; un second pour l'attraper dans un grand cornet; un autre pour l'installer à l'aide de pinces; un dernier pour marteler ses extrémités. Près d'un million de rivets avaient été posés en date du 29 août 1907.

Oeuvre commémorative

Dix-huit corps furent retrouvés et enterrés à Kahnawake sous des croix forgées dans l'acier de l'infâme structure. De nouveaux lieux de mémoire apparaissent un siècle après la catastrophe. Le groupe de Mme Jacob a commencé l'installation d'une œuvre commémorative de douze mètres de hauteur, une construction de poutres de fer évoquant le pont. Le site sera planté de 33 arbres, dont 15 du côté du fleuve, pour rappeler les corps des ouvriers qui ne furent jamais retrouvés.

«Le site se veut plus qu'une commémoration de la tragédie, dit finalement Mme Jacob. Nous avons voulu faire du centième anniversaire un événement positif. Le slogan de notre projet annonce que nous célébrons la résilience de notre nation, sa force et sa capacité de survivre malgré les événements tragiques.»

Le groupe a l'intention de poursuivre les commémorations dans les prochaines années. Une publication des témoignages et des souvenirs mohawks reliés à la tragédie est même envisagée.

Le Devoir

ISABELLE PORTER

Québec — La capitale soulignait hier les 100 ans d'une des plus terribles catastrophes de son histoire: l'effondrement du pont de Québec, qui avait entraîné la mort de 76 travailleurs. Avec le débat en cours sur l'état de nos infrastructures, les cérémonies commémorant cette tragédie prenaient une allure bien particulière.

«Nous ne sommes pas à l'abri des catastrophes. Deux événements récents nous l'ont douloureusement rappelé», a déclaré à cette occasion le président de l'Ordre des ingénieurs, Zaki Ghavitian, à propos de l'effondrement du viaduc de la Concorde et de celui de l'autoroute 35 à Minneapolis. «Au-delà du drame, du recueillement et du souvenir, il faut trouver les causes de ces tragédies», a-t-il poursuivi avant de détailler les revendications présentées par son organisation devant la commission Johnson.

Dans le cas de l'effondrement du pont de Québec, une commission royale d'enquête avait établi à l'époque que la catastrophe aurait pu être évitée. En juillet 1907, la compagnie américaine en charge de son érection, Phoenix Bridge Co., n'avait pas pris au sérieux des avis concernant la faiblesse de la structure. L'effondrement de la portion sud, le 29 août à 17h37, leur a donné tort.

Mais pour Thomas Daibo, un Mohawk dont l'arrière-grand-père est décédé dans la catastrophe, les temps ont bien changé. «Il y a beaucoup plus de mesures de sécurité aujourd'hui qu'à l'époque», note cet homme qui, comme son ancêtre, travaille sur des chantiers métalliques vertigineux. «La preuve, c'est que nous sommes toujours ici!» Agé de 76 ans, le père de Thomas était même du chantier des tours du World Trade Center. «Ça pris deux ans à les construire et 15 minutes à s'effondrer», lance-t-il l'air fataliste.

Sur les 76 hommes décédés sur le chantier du pont de Québec, 33 étaient des Mohawks de Kahnawake (anciennement Caughnawaga), 26 étaient des Québécois et 17 étaient des Américains. Les ouvriers morts dans l'accident étaient pour la plupart dans la vingtaine et le plus jeune d'entre eux avait à peine 14 ans. De nombreux descendants des victimes étaient présents à l'événement, piloté par la Communauté métropolitaine de Québec, lequel a débuté en matinée par une messe à l'église de Saint-Romuald.

Plus tard, lors d'une cérémonie particulièrement émouvante dans le parc qui voisine le pont, de jeunes écoliers sont allés planter dans le sol des drapeaux représentant les victimes, tandis que l'animatrice Renée Hudon lisait leurs noms à haute voix, avec le soutien d'un ensemble de cordes.

Un pont en piteux état

Seule fausse note dans cette cérémonie: le pont lui-même, dont tous convenaient qu'il avait bien mauvaise mine avec toute la rouille qui le recouvre. En raison d'un conflit opposant son propriétaire, le Canadien National (CN), et les deux ordres de gouvernement, les travaux se font toujours attendre. Ce que feue la mairesse ne s'était pas privée de déplorer dans la brochure conçue pour la cérémonie. «Le pont de Québec n'a pas toujours eu droit, et n'a pas encore droit d'ailleurs, à tous les égards qu'il mérite, d'où son allure négligée actuelle», écrivait-elle avant d'ajouter que le moment était venu de «rédorer le blason du pont de Québec et de consentir les investissements nécessaires à sa remise en état.»

Il y a dix ans, Québec, Ottawa et le CN avaient convenu d'investir 60 millions de dollars dans sa restauration, mais le CN plaide depuis que ces fonds sont insuffisants, ce qui a amené les gouvernements à traîner l'organisme devant les tribunaux pour le forcer à compléter les travaux. On estime que ces derniers nécessiteraient des investissements supplémentaires oscillant autour de 70 millions de dollars.

Interpellé à ce propos par le vice-président du comité

ISABELLE PORTER

Québec — La crise déclenchée à l'hôtel de ville par le maire suppléant Jacques Joli-Cœur semblait être en voie de se résorber hier quand il a annoncé le maintien en poste des alliés de feu Andrée Boucher au sein du comité exécutif municipal.

Après avoir mis à pied l'adjoint de Mme Boucher, Paul-Christian Nolin, et laissé planer le doute sur l'avenir de son comité exécutif, le maire par intérim a finalement opté pour la continuité, et les Ralph Mercier, François Picard, Lisette Lepage, Guy Perreault et Richard Côté n'ont pas été écartés. M. Joli-Cœur en a fait l'annonce hier en compagnie de toute l'équipe, au terme d'une longue réunion à huis clos, sans faire plus de commentaires.

L'appel au calme lancé hier par le chef de son parti, Ann Bourget, laissait déjà présager un tel développement. Rencontré plus tôt en journée, le vice-président du comité, Ralph Mercier, se disait par ailleurs confiant de rester bien en selle. «Il semblerait qu'il n'y aurait pas de changement, alors j'ose espérer que ça puisse continuer au moins pour cette période d'intérim», a-t-il déclaré en marge de l'activité soulignant les 100 ans de l'effondrement du pont de Québec.

Prié de dire s'il serait intéressé à remplacer M. Joli-

Je me souviens... du 29 août 1907



YAN DOUBLAIT, COLLABORATION SPÉCIALE

Lors d'une cérémonie particulièrement émouvante dans le parc qui voisine le pont, de jeunes écoliers sont allés planter dans le sol des drapeaux représentant les victimes, tandis que l'animatrice Renée Hudon lisait leurs noms à haute voix, avec le soutien d'un ensemble de cordes.

exécutif de la Ville, Ralph Mercier, le député conservateur Steven Blaney (Lévis-Bellechasse) a dit espérer que le conflit se règle «le plus rapidement possible», sans fournir plus de détails. «Je suis ici pour commémorer les vies perdues dans le cadre de la construction du pont. Il y a des démarches qui sont en cours, il y a un processus judiciaire qui est engagé, donc je ne peux pas aller plus loin que ça dans mes commentaires.»

Considéré aujourd'hui comme un modèle international en matière de génie civil, le pont de Québec demeure le plus long pont de type «cantilever» au monde. Inauguré en 1919, il s'est effondré à deux reprises, soit le 29 août 1907 et le 11 septembre 1916, quand l'effondrement de sa travée centrale a fait 13 morts.

Le Devoir

Succession d'Andrée Boucher

La crise se résorbe un peu à Québec

ISABELLE PORTER

Québec — La crise déclenchée à l'hôtel de ville par le maire suppléant Jacques Joli-Cœur semblait être en voie de se résorber hier quand il a annoncé le maintien en poste des alliés de feu Andrée Boucher au sein du comité exécutif municipal.

Après avoir mis à pied l'adjoint de Mme Boucher, Paul-Christian Nolin, et laissé planer le doute sur l'avenir de son comité exécutif, le maire par intérim a finalement opté pour la continuité, et les Ralph Mercier, François Picard, Lisette Lepage, Guy Perreault et Richard Côté n'ont pas été écartés. M. Joli-Cœur en a fait l'annonce hier en compagnie de toute l'équipe, au terme d'une longue réunion à huis clos, sans faire plus de commentaires.

L'appel au calme lancé hier par le chef de son parti, Ann Bourget, laissait déjà présager un tel développement. Rencontré plus tôt en journée, le vice-président du comité, Ralph Mercier, se disait par ailleurs confiant de rester bien en selle. «Il semblerait qu'il n'y aurait pas de changement, alors j'ose espérer que ça puisse continuer au moins pour cette période d'intérim», a-t-il déclaré en marge de l'activité soulignant les 100 ans de l'effondrement du pont de Québec.

Prié de dire s'il serait intéressé à remplacer M. Joli-

Cœur d'ici les élections municipales, M. Mercier a rappelé les exigences de la loi en ces matières. «D'après la Loi des cités et villes, les pouvoirs appartiennent au maire suppléant, qui a été désigné par la mairesse au début de son mandat et accepté par l'ensemble du conseil de ville. C'est un mandat de quatre ans, et il n'y a rien qui puisse changer cela.»

Reste à savoir dans quelle mesure le maintien du comité exécutif suffira à calmer le jeu, tant la colère contre M. Joli-Cœur semblait encore vive hier avec l'entrée dans l'arène du veuf de la mairesse, Marc Boucher, qui se présentait sur toutes les tribunes pour faire des reproches à M. Joli-Cœur.

Poussés par cet élan et par un débat qui ne semble pas vouloir trouver de repos sur les tribunes téléphoniques, des animateurs de la station FM 93 allaient même jusqu'à suggérer que M. Boucher, un dentiste, remplace M. Joli-Cœur pour la durée de l'intérim.

Tout en se déclarant trop vieux pour la tâche, M. Boucher a quand même encouragé le public à se détourner de la formation politique du maire suppléant, le Renouveau municipal de Québec (RMQ), lors d'une entrevue accordée au réseau RDI. «Les gens auraient tout avantage à élire des indépendants», a déclaré cet homme, qui ne s'exprimait ja-

mais en public du vivant de son épouse.

A l'inverse, M. Joli-Cœur opte désormais pour le silence, et on nous indique à la Ville qu'il ne fera aucune déclaration publique d'ici la prochaine séance du conseil municipal, mardi soir. La chef de son parti, Ann Bourget, entend faire de même d'ici les funérailles de Mme Boucher, samedi.

Défilé et écrans géants

On en sait d'ailleurs un peu plus sur l'allure que prendront ces funérailles. Célébrées par M^{re} Marc Ouellet, elles doivent débuter à 11h à la basilique de Québec, juste en face de l'hôtel de ville. Un groupe de musiciens issus des Violons du Roy et de l'Orchestre symphonique de Québec doit se produire à cette occasion, sous la direction de Bernard Labadie. Le chef de l'OSQ, Yoav Talmi, est quant à lui retenu en Israël.

La basilique ne pouvant pas accueillir tout le monde, les organisateurs ont prévu installer des écrans géants à l'extérieur alors que la messe sera télédiffusée en direct sur plusieurs chaînes. Après la cérémonie, le cortège quittera le Vieux-Québec pour se rendre au cimetière Notre-Dame-de-Foy.

Collaboratrice du Devoir

EN BREF

Loi 104: Québec veut du temps

Les procureurs du gouvernement ont présenté hier à la Cour d'appel leur requête pour faire suspendre l'application de la décision controversée qui invalide la loi 104 sur l'accès à l'école anglaise pour les enfants qui ont fréquenté une école privée non subventionnée. Québec espère ainsi surseoir à la décision en attendant que sa demande d'appel soit entendue par la Cour suprême, ce qui

pourrait prendre des mois, voire des années. Selon les avocats du gouvernement, au moins 47 personnes auraient demandé un certificat d'admissibilité à l'école anglaise la semaine dernière, soit depuis que le jugement a été rendu. L'avocat des cinq familles à l'origine du recours, Brent Tyler, a pour sa part plaidé pour que ses cinq clients puissent bénéficier de la décision et inscrire immédiatement leurs enfants dans le réseau public anglais. La Cour d'appel devrait trancher au sujet de la demande aujourd'hui. — Le Devoir

Sages-femmes blâmées

Québec — Le coroner Paul G. Dionne fait une vingtaine de recommandations à la suite de l'enquête tenue pour éclaircir les causes médicales et les circonstances entourant le décès d'un bébé naissant, Siloan Lorrain, survenu le 21 novembre 2006 à Montréal.

Siloan Lorrain est décédé d'une asphyxie par aspiration de liquide méconial au moment de l'accouchement réalisé à domicile et supervisé par des sages-femmes.

Selon l'enquête du coroner, l'enfant serait probablement décédé moins de 15 minutes avant sa naissance, mais à la suite de près de 14 heures de travail.

Le coroner Dionne recommande notamment que l'Ordre des sages-femmes du Québec informe les futures mères et les professionnels de la santé concernés que l'apparition ou la présence de méconium est un signe d'appel de risque où le bien-être du fœtus est compromis.

Il suggère aussi que, dès la présence de méconium dans le liquide amniotique, le suivi obstétrical se poursuive dans un centre hospitalier.

Il recommande aussi que les sages-femmes suivent un cours sur la réanimation et montrent une attestation de réussite pour avoir le droit de pratiquer, et qu'elles aient une documentation de rafraîchissement tous les deux ans.

Presse canadienne

Louise HALLÉ
Les fresques de l'univers social
Expéditions A et B • 2^e cycle du primaire
Collection GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Expédition A • 11,95 \$
ISBN 978-2-7608-4678-4
Expédition B • 11,95 \$
ISBN 978-2-7608-4682-1

LIDEC inc.
514-843-5991

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Hélène TRUDEL
Le Chasseur d'anglicismes
Travaux pratiques
Pour les personnes qui ont à cœur la qualité de la langue française.

Cahier • 144 pages • 16,95 \$
ISBN 978-2-7601-6911-1
Corrigé • 148 pages • 33,95 \$
ISBN 978-2-7601-6910-4

GUÉRIN, éditeur ltée
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Loi 104: Québec veut du temps

Les procureurs du gouvernement ont présenté hier à la Cour d'appel leur requête pour faire suspendre l'application de la décision controversée qui invalide la loi 104 sur l'accès à l'école anglaise pour les enfants qui ont fréquenté une école privée non subventionnée. Québec espère ainsi surseoir à la décision en attendant que sa demande d'appel soit entendue par la Cour suprême, ce qui

pourrait prendre des mois, voire des années. Selon les avocats du gouvernement, au moins 47 personnes auraient demandé un certificat d'admissibilité à l'école anglaise la semaine dernière, soit depuis que le jugement a été rendu. L'avocat des cinq familles à l'origine du recours, Brent Tyler, a pour sa part plaidé pour que ses cinq clients puissent bénéficier de la décision et inscrire immédiatement leurs enfants dans le réseau public anglais. La Cour d'appel devrait trancher au sujet de la demande aujourd'hui. — Le Devoir

POLITIQUE

Élections partielles

L'adversaire de Marois, un souverainiste convaincu?

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — En 1995, le fervent souverainiste de Conrad Harvey, aujourd'hui candidat adéquate dans Charlevoix, était telle que ses patrons à l'Assemblée nationale avaient dû lui rappeler l'« obligation de réserve » à laquelle est astreint tout employé travaillant au parlement.

Celui qui fait la lutte contre le chef péquiste Pauline Marois était, à l'époque du dernier référendum, « directeur des approvisionnements et services auxiliaires » à l'Assemblée. Il avait tapissé sa résidence aux couleurs du OUI et avait reproduit un de ses textes, une fable souverainiste présentée cinq ans plus tôt à la commission Bélanger-Campeau. « Évidemment, quand on sort un peu la tête du rang, il y a des réactions dans le milieu administratif », s'est-il souvenu, hier, au cours d'un entretien avec *Le Devoir*. Il nie toutefois avoir été « formellement blâmé » à l'époque par son supérieur immédiat, Pierre Duchesne, devenu récemment lieutenant-gouverneur.

La fable souverainiste de M. Harvey racontait les débâtes d'un « Jean-Baptiste Saint-Laurent » qui habitait « un appartement dans un édifice de dix unités avec quelques dépendances », métaphore du Canada. L'histoire débouchait sur une prise de position de son personnage, Jean-Baptiste, frustré que son Québec — illustré par un « grand hall » dans la fable — soit « piétiné, sali et aménagé par les autres ». Conclusion: « Saint-Laurent se dit qu'il n'y avait qu'une solution pour reprendre le contrôle du hall: exiger la transformation de l'édifice en condos! » M. Harvey, qui se réfère lui-même à ce document hier, ne le

renie aucunement: « Je suis en parfait accord avec la pensée qu'il y a là-dedans et qui couvre un peu tous les aspects de la relation de notre Constitution canadienne. » L'adéquate a cependant refusé de préciser s'il voterait OUI à un prochain référendum. « C'est une question hypothétique », s'est-il borné à dire. On sait que, plus tôt ce mois-ci, le député adéquate de Berthier, François Benjamin, a affirmé que, si l'occasion se présentait de nouveau, il opterait pour le OUI. M. Benjamin avait même noté qu'il n'était pas le seul à penser ainsi dans le caucus de l'ADQ.

Pour M. Harvey, l'autonomie, c'est de « faire des pas », ne plus attendre, comme le PQ, « après le référendum » ou, comme les libéraux, « après Ottawa ». Il faut « rapatrier un certain nombre de responsabilités » pour ensuite les assumer, « comme dans les années 40 quand le premier ministre Duplessis a décidé qu'il y avait un drapeau et une déclaration de revenus, et plus tard sous Lesage ».

M. Harvey affirme n'avoir jamais été membre d'aucun parti politique. C'est il y a deux ans, une fois à la retraite, qu'il a commencé à militer pour l'ADQ. Son ancien adversaire, le péquiste Rosaire Bertrand, en doute. Il rappelle que le père de M. Harvey était un des fondateurs du PQ dans Charlevoix. « Quand je lui parle, il n'a pas l'air si convaincu que ça [de l'ADQ]. Il dit qu'il n'a jamais pris de carte du PQ. Je n'ai pas pu faire vérifier cela... » M. Bertrand estime qu'une part du vote de l'ADQ dans Charlevoix était un vote de souverainistes, qui pourrait revenir au PQ grâce à la candidature de Pauline Marois.

Le Devoir

Pauline Marois remanie son cabinet fantôme

Nicolas Girard perd le dossier de l'éducation

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Pauline Marois retirera certaines responsabilités à des élus étroitement associés à son prédécesseur, André Boisclair. Le chef du Parti québécois — qui tenait son assemblée de nomination hier soir à Beaulieu après la première journée de caucus à Québec — annoncera ce matin, entre autres, que le député de Gouin, Nicolas Girard, ne sera plus porte-parole en matière d'enseignement supérieur en raison de ses positions passées au sujet des frais de scolarité. Non seulement M. Girard avait été un des plus fervents défenseurs du leadership d'André Boisclair, mais, lors des dernières élections, l'ancien leader étudiant faisait partie des concepteurs de la stratégie péquiste, axée sur le gel des frais de scolarité.

Au moment de l'annonce de sa candidature, Mme Marois avait fait savoir que son parti ne s'opposerait plus à un dégel des frais de scolarité. Hier, M. Girard composait avec ce changement de cap en disant qu'il ne faut « pas être dogmatique » et que « l'accessibilité des études » a toujours été la politique du PQ. D'ailleurs, le PQ a « maintenu les frais de scolarité les plus bas pendant une longue période de temps, neuf ans ». Selon lui, il est temps de penser à d'autres avenues pour assurer l'accessibilité.

Par exemple? L'impôt post-universitaire, qui peut prendre diverses formes, notamment celle d'une réduction, voire d'une abolition des frais de scolarité, lesquels sont remplacés par un « impôt » perçu sur le revenu brut du diplômé.

Ce n'est pas une « démotivation » pour M. Girard, insistent des sources près de Mme Marois. Le député reviendra à des dossiers qu'il a déjà défendus, dont la lutte contre la pauvreté et la question du logement social. Fait nouveau, Mme Marois décloisonnera les responsabilités de porte-parole en créant des groupes d'élus responsables de certaines thématiques. M. Girard fera partie d'un « groupe santé » et se spécialisera dans l'état des urgences.

Bien que réjoui par le dernier sondage CROP-*La Presse*, qui indique une hausse de popularité pour Pauline Marois, le groupe d'élus péquistes a dû commenter un autre déchirement interne, hier: le départ de l'ancienne leader Diane Lemieux. La députée de Bourget, fâchée de n'avoir pas pu conserver son rôle de leader, a récemment annoncé qu'elle quittera la vie politique dès la rentrée parlementaire d'octobre. Son successeur désigné, François Gendron, a soutenu hier qu'il tentera de convaincre Mme Lemieux de « changer d'idée » et de rester. Le député de Richelieu, Sylvain Simard, a dit qu'il en fera autant.

En après-midi hier, les élus péquistes ont écouté trois conférenciers pour stimuler leur réflexion sur la « modernisation de la social-démocratie », thème cher à Mme Marois: deux économistes très inquiets des tendances démographiques, Pierre Fortin (UQAM) et Luc Godbout (Université de Sherbrooke, UdeS). Ensuite, le politologue Stéphane Paquin, lui aussi de l'UdeS, a présenté l'évolution du « modèle scandinave ».

À sa soirée d'investiture dans Beaulieu d'hier, Mme Marois devait lire un long discours dans lequel, selon le texte obtenu hier après-midi, elle soutenait qu'il fallait rompre avec un malaise qui a empêché la « majorité francophone » de dire « nous ». Le caucus péquiste, que le chef bloquiste Gilles Duceppe est venu saluer hier, se termine en début d'après-midi aujourd'hui.

Le Devoir

Dumont songe à briser une autre tradition électorale

Le chef adéquate pourrait se rendre dans Charlevoix afin d'épauler son candidat contre Pauline Marois

FABIEN DEGLISE

Orford — En rencontre pressessionnelle avec ses 41 députés dans un hôtel de l'Estrie, le chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Mario Dumont, a reconnu hier évaluer un éventuel soutien, sur le terrain, de son candidat Conrad Harvey, opposé à Pauline Marois dans la circonscription de Charlevoix. Une élection partielle s'y tiendra le 24 septembre. Ce geste mettrait fin à une entente tacite entre les partis politiques selon laquelle les chefs de chaque formation ne font pas campagne dans les comtés de leurs homologues. « Nous n'avons rien exclu pour le moment », a indiqué M. Dumont. Nous regardons comment va évoluer la campagne. Mais il est probable que je fasse un

passage dans le comté.

Ironiquement, le leader de l'opposition officielle s'est demandé hier si Jean Charest allait faire de même pour appuyer la « campagne de Mme Marois », a-t-il lancé, réagissant ainsi à une nouvelle voulant que les libéraux aient mis leur machine électorale, dans ce coin du Québec, au service de la chef du Parti québécois.

Selon *Le Journal de Montréal*, Pauline Marois pourrait en effet compter sur le soutien des libéraux pendant cette course électorale. « Si l'y a [des militants libéraux] qui veulent s'impliquer d'une façon ou d'une autre parce qu'ils aiment s'impliquer en politique [...], je ne les attacherai pas, bien au contraire », a indiqué l'organisateur en chef du PLQ, Karl Blackburn, au *Journal de Montréal*. Rappelons que la formation po-

litique de M. Charest a décidé de ne pas présenter de candidat dans Charlevoix afin de faciliter l'entrée de Mme Marois à l'Assemblée nationale. L'ADQ n'a pas décidé de jouer la même carte.

Pour Sylvain Simard, député péquiste de Richelieu, cette présence de M. Dumont dans Charlevoix constituerait une attaque contre une « tradition valable dans un système démocratique », qui veut que les chefs de parti ne se battent pas publiquement sur leur terrain électoral respectif. « Jean Lesage n'aurait pas fait ça, Robert Bourassa non plus. Je ne comprends pas les intentions de M. Dumont », a indiqué M. Simard.

« C'est de bonne guerre, a pour sa part commenté Lisette Lapointe. Mais nous allons gagner quand même. » Selon un sondage CROP

publié hier, le PQ semble en effet amorcer une remontée dans les intentions de vote à l'échelle du Québec. La popularité de sa chef, Pauline Marois, est également en hausse, à 37 %, contre 25 % pour Mario Dumont et 22 % pour Jean Charest.

Ces chiffres n'ont toutefois pas ému le chef de l'ADQ hier, qui a indiqué que ce sondage de fin d'été ne donnera certainement pas le ton à tout l'automne politique. « Il ne faut pas se fier aux sondages mais à ce qui se passe sur le terrain. Et quand la candidate du PQ dans Charlevoix a besoin des libéraux pour être élue, c'est que ses affaires ne vont peut-être pas si bien que ça », a-t-il asséné.

Le Devoir Avec la collaboration d'Antoine Robitaille

Hommage à Raymond Barre



BENOIT TESSIER REUTERS

APRÈS LE PREMIER MINISTRE Raymond Barre, le Québec a perdu hier un autre de ses amis historiques, le gaulliste Pierre Messmer. Ministre des Armées à l'époque du « Vive le Québec libre » lancé à Montréal il y a 30 ans par le général de Gaulle (qu'il avait soutenu sans réserve dans la tempête), premier ministre sous Georges Pompidou, Pierre Messmer s'est éteint en fin d'après-midi à l'âge de 91 ans au Val de Grâce, à Paris. Pratiquement au même moment, on célébrait dans la chapelle de cet hôpital militaire les obsèques de Raymond Barre, décédé la semaine dernière au même endroit. Le président Nicolas Sarkozy, le premier ministre François Fillon et plusieurs de ses prédécesseurs (Alain Juppé et Jean-Pierre Raffarin pour la droite, ainsi que Pierre Mauroy et Laurent Fabius pour la gauche) ont assisté à la cérémonie. Le premier ministre Jean Charest avait confié à Lucien Bouchard et au ministre Benoît Pelletier la mission de représenter le Québec. Après les funérailles, les deux hommes ont rendu un vibrant hommage à ce « grand ami du Québec ». Le ministre Pelletier a rappelé que Raymond Barre avait été non seulement à l'origine, en 1977, des « rencontres alternées » entre les premiers ministres québécois et français, mais qu'il avait aussi lancé les Entretiens Jacques-Cartier, un des événements phares de la coopération franco-québécoise.

Ottawa expulse un diplomate soudanais

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le nouveau ministre des Affaires étrangères, Maxime Bernier, montre de quel bois il se chauffe. Il a répliqué par voie diplomatique au Soudan hier en expulsant le premier secrétaire basé à Ottawa. Les relations entre les deux pays ne sont pas suspendues pour autant.

Le geste, précise un communiqué de presse, se veut une « réaction à l'expulsion injustifiée de la chargée d'affaires du Canada par le gouvernement du Soudan ». « Quel que soit leur pays d'affectation, les diplomates canadiens continueront de défendre les valeurs canadiennes, notamment la liberté, la démocratie, les

droits de la personne et la primauté du droit », a fait savoir le ministre Bernier dans ce communiqué.

Le Canada et le Soudan se querellent par plénipotentiaires interposés depuis une semaine. À l'origine du litige se trouve la chargée d'affaires canadienne Nuala Lawlor, qui a irrité le régime de Khartoum en faisant pression pour obtenir la libération de deux chefs de l'opposition récemment emprisonnés. Mme Lawlor a envoyé une lettre à cet effet directement à la National Intelligence and Security Service. La lettre était cosignée par le Suédois Kent Degerfelt, agissant pour le compte de la Commission européenne.

Khartoum n'a pas apprécié que

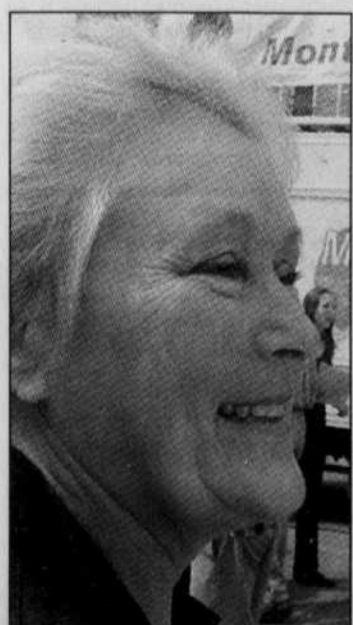
des diplomates étrangers interfèrent dans les affaires internes du pays en s'adressant directement aux services secrets plutôt que d'emprunter les voies diplomatiques habituelles. Le Soudan a donc expulsé jeudi dernier les deux diplomates, leur accordant un délai de 72 heures, mais la Commission européenne a vite rectifié le tir.

« Nous avons pris bonne note du désir du Soudan que les voies diplomatiques soient utilisées », explique une source au bureau d'Ottawa de la Commission européenne qui préfère ne pas être nommée. Contrairement à l'information que faisait circuler Khartoum, il ne s'agissait pas « d'excuses », ajoute cette source. L'effet a été le même:

M. Degerfelt a pu rester en poste, mais pas la Canadienne.

Le Canada a choisi de maintenir la ligne dure et a donc ramené Mme Lawlor au pays. Maxime Bernier a alors fait un geste de réciprocité hier en exigeant l'expulsion de Mawada Omer Hagelotom Elbadawi. « L'ambassade du Soudan comprend le droit souverain de gouvernement canadien de prendre des représailles dans de telles circonstances, est-il écrit dans le communiqué de presse. L'ambassadeur a donné son assurance que le gouvernement soudanais maintiendrait des liens durables et normaux entre les deux pays. »

Le Devoir

JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Pauline Marois

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal
514.845.5545

LA FORCE DU DROIT



Livre C (160 p.) ISBN 978-2-7608-8055-9
Livre D (176 p.) ISBN 978-2-7608-8061-0
26 \$ chacun

LIDE inc.
514-843-5991

Par un collectif

Sous la direction de Régent Bouchard

AVENTURE

EXPÉDITIONS AU CŒUR DE LA
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIEApprouvé par le MELS
3^e cycle de primaireEn vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications

LES ACTUALITÉS

Inspection des bâtiments

Le maire Tremblay réclame des rapports écrits de 45 propriétaires

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, est toujours «convaincu de la bonne foi» des propriétaires des structures privées qui se trouvent sous le domaine public à Montréal, mais il exigera dorénavant des preuves écrites des inspections effectuées et les consignera dans un registre qui sera créé pour tenir à jour ces informations.

Mardi, *Le Devoir* révélait que ni la Ville de Montréal ni la Régie du bâtiment du Québec n'ont actuellement de registre de ce type. Si chaque propriétaire de bâtiment est obligé de maintenir en état ses bâtiments pour assurer la sécurité de tous, personne ne vérifie si des inspections sont effectivement réalisées.

À l'heure actuelle, la Ville de Montréal ignore ainsi dans quel état se trouve son réseau souterrain de 30 kilomètres de galeries marchandes, dont fait partie la dalle fissurée du magasin La Baie. Le maire Tremblay avait déjà annoncé dimanche qu'il demanderait des documents certifiés pour connaître rapidement l'état de ces structures privées.

Le plan qu'il a dévoilé hier oblige les 45 propriétaires des 61 structures souterraines privées de Montréal (tunnels, stationnements, entrées de métro, extensions de commerces) à transmettre à la Ville «dans les plus brefs délais» un état de situation certifié de leurs infrastructures. Celles-ci couvrent environ 25 000 m².

Ces rapports d'inspection — on «présume» que chaque propriétaire

en a déjà un en main — seront consignés dans un registre qui devra être mis à jour régulièrement. «Nous demandons aux propriétaires d'instaurer un programme d'inspections périodiques réalisées par du personnel qualifié», a mentionné le maire Tremblay.

Les données recueillies serviront à «valider» ce que la Ville croit actuellement savoir: l'inventaire des structures (nombre, nature et description), les plans tels que réalisés, les limites de charge et les charges de conception.

«On a été très chanceux [vendredi dernier] qu'un employé ait eu la vigilance de dire que le plafond coulait», a dit M. Tremblay. Partant de là, on va vérifier [l'état des structures], et c'est aux propriétaires de le faire et de nous transmettre l'information.»

Interrogé à savoir s'il trouvait surprenant ou normal que Montréal n'ait jamais fait de suivi pour les inspections, M. Tremblay a répliqué «qu'on peut aussi se demander si c'est surprenant que, pendant 40 ans, on n'ait pas investi dans les infrastructures souterraines».

Il a rappelé les investissements faits par son administration pour rattraper ce retard et a relancé quelques appels pour que Québec et surtout Ottawa donnent un coup de main financier. M. Tremblay a ainsi accueilli avec «beaucoup de satisfaction» les propos de Jean Charest, qui a promis mardi un réinvestissement massif dans les infrastructures vieillissantes de la province.

Maisonneuve à l'étude
Par ailleurs, les travaux d'analy-

se se poursuivent afin de comprendre ce qui s'est passé avec la dalle du magasin La Baie, qui a plongé Montréal en pleine crise vendredi. «On sera en mesure, d'ici deux ou trois semaines, de connaître l'ampleur des travaux à faire», a confirmé hier Yves Provost, directeur général adjoint aux infrastructures à la Ville.

M. Provost a indiqué espérer que le chantier de réparation soit ouvert «avant la fin de l'année». D'ici là, le boulevard de Maisonneuve restera fermé aux voitures entre les rues Union et Aylmer. Ce n'est que lorsqu'on aura déterminé les causes de la fissure que la Ville et La Baie procéderont au partage des responsabilités... et de la facture.

Le Devoir

Meurtre, suicide ou accident?

Un 70^e soldat canadien meurt en Afghanistan

MARTIN OUELLET

Kandahar, Afghanistan — Les autorités militaires canadiennes enquêtent sur la mort suspecte d'un soldat canadien, qui a succombé hier à des blessures par balle à Kaboul, la capitale afghane.

Le soldat, dont l'identité n'a pas été divulguée par les forces armées à la demande de la famille, a été découvert gisant dans sa chambre du quartier général de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) vers 6h30 (heure locale). Appelés immédiatement sur les lieux, des membres du personnel médical de la FIAS ont tenté de réanimer le militaire, mais leurs efforts sont demeurés vains. Le décès du soldat a été officiellement constaté à 7h30.

Comme le drame est survenu à l'intérieur même du périmètre sécurisé du quartier général de la FIAS, les enquêteurs ont déjà écarté la thèse d'un assassinat perpétré pour le compte des insurgés talibans.

«Rien ne nous permet de croire qu'il s'agit d'une action hostile de la part de l'ennemi», a expliqué, en point de presse, le capitaine Sylvain Chalifour, officier d'affaires publiques de l'armée canadienne dans la province de Kandahar, dans le sud de l'Afghanistan.

En charge de l'affaire, le service national d'enquête des forces canadiennes (SNEFC) n'écarte cependant aucune autre hypothèse, que ce soit le suicide, un homicide ou encore un tir accidentel.

«L'enquête vient tout juste de commencer et toutes les possibilités sont examinées», s'est limité à répéter le capitaine Chalifour, refusant de lever le voile sur la nature des blessures mortelles subies par le militaire ou les circonstances entourant son décès.

Du reste, les forces canadiennes n'ont pas voulu révéler l'âge du défunt, son origine ou même le régiment auquel il appartenait, si ce n'est qu'il ne s'agit pas du Royal 22^e Régiment. L'armée n'a pas précisé non plus si une ou plusieurs autres personnes étaient mêlées à l'affaire.

Bilan des pertes parmi les militaires canadiens

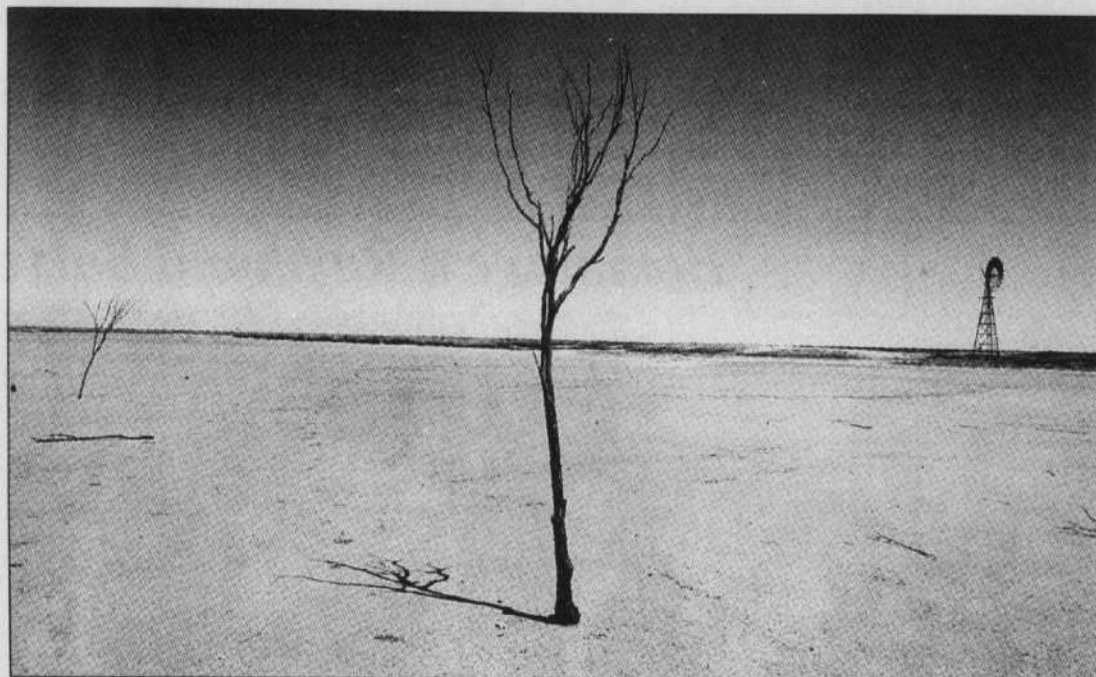
Ce nouveau décès porte à 70 le nombre de militaires canadiens morts en Afghanistan depuis le début de l'intervention du Canada dans ce pays, en 2002. Il s'agit par ailleurs de la troisième perte de vie à survenir dans des circonstances troubles.

Le 6 mars 2007, le caporal Kevin Megency, de Stellarton en Nouvelle-Écosse, avait été tué par un tir accidentel à la base multinationale de Kandahar. Le jeune homme de 25 ans était membre du 1^{er} bataillon des Nova Scotia Highlanders. L'enquête sur ce drame est toujours en cours.

Quelques mois plus tôt, le 9 août 2006, le caporal chef Jeffrey Walsh, du Princess Patricia basé à Shilo, au Manitoba, avait été atteint mortellement par une décharge accidentelle d'arme à feu. À l'issue d'une enquête, un collègue du défunt soldat de 33 ans avait été accusé relativement à cette affaire.

Les effectifs militaires canadiens sont pour la presque totalité basés à Kandahar, le Canada n'ayant délégué qu'une centaine de soldats à Kaboul, principalement au quartier général de l'ISAF. Ces derniers se consacrent pour la plupart à des tâches administratives ou de soutien pour le gouvernement de Hamid Karzai. Les militaires canadiens envoyés à Kaboul sont choisis à titre de «renfort individuel», ce qui signifie qu'ils peuvent provenir de n'importe quel régiment au pays.

Presse canadienne



ARCHIVES REUTERS

Climat: le GIEC produit un nouveau rapport alarmant

Limiter les dégâts commandera des efforts titanesques

L'être humain est responsable des changements climatiques et le temps presse pour ralentir les dégâts causés par des phénomènes qui, comme la montée des eaux, dureront plusieurs siècles, souligne un projet de rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC).

Ce document sans équivoque, qui sera rendu public à la mi-novembre, doit servir de guide aux gouvernements dans la lutte contre le réchauffement et ses effets. Il annonce d'ailleurs que la tâche est titanesque et qu'elle sera tout simplement impossible sans des efforts aussi énormes qu'urgents.

On y souligne d'entrée de jeu que les changements climatiques sont désormais sans équivoque, les mesures montrant l'élévation des températures moyennes de l'air et de la mer n'étant absolument pas contestables. La fonte généralisée des neiges et des glaces ainsi que la hausse du niveau moyen des océans du monde entier sont également des faits établis, poursuit l'introduction du projet de rapport, obtenu par l'agence de presse Reuters en marge de la conférence de Vienne, où 158 pays discutent de l'après-Kyoto.

Les estimations les plus précises sur le niveau du réchauffement sont également réaffirmées, s'établissant dans une fourchette allant de 1,8 à 4,0 °C pour le XXI^e siècle. Aussi, une hausse des émissions de gaz à effet de serre (GES) à un niveau équivalent ou supérieur au niveau actuel causerait un réchauffement encore plus accentué et aurait, au XXI^e siècle, des effets

plus marqués que ceux observés au XX^e siècle.

Le niveau des mers devrait quant à lui s'élever de 18 à 59 centimètres mais continuera vraisemblablement à augmenter durant plusieurs siècles, même si les émissions de gaz à effet de serre se stabilisent.

En effet, la chaleur des eaux proches de la surface continuera à se diffuser aux couches profondes, qui se dilateront à mesure que leur température augmentera. À cause de ce seul phénomène, le niveau des mers pourrait monter de 40 centimètres à 3,70 mètres au cours des prochains siècles, cette estimation ne tenant pas compte de la fonte des glaciers et des banquises polaires.

Selon le texte, 89 % des changements climatiques observés corroborent la thèse d'un réchauffement mondial, notamment le blanchiment des récifs coralliens, les inondations de régions côtières, l'alourdissement du traitement de certaines maladies, les décès liés à la chaleur et les risques d'extinction d'espèces animales et végétales.

Mesures abordables

Il y a toutefois des raisons d'espérer, ajoute le rapport, selon lequel de nombreux effets peuvent être évités en réduisant les émissions avec des technologies déjà disponibles, comme l'énergie solaire ou éolienne, à des coûts abordables. En ce sens, on précise que les efforts fournis au cours des 20 à 30 prochaines années seront déterminants sur la stabilisation à long terme du réchauffement climatique.

Toutefois, l'objectif de l'Union européenne de limiter la hausse

des températures mondiales à 2 °C au-dessus de son niveau préindustriel est presque hors d'atteinte, préviennent les chercheurs. Ce document pessimiste de 21 pages résume le dossier de 3000 pages produit par le GIEC. Le GIEC, qui dépend de l'ONU, s'appuie sur les travaux de 2500 chercheurs.

Marché du carbone peu probable

Toujours à Vienne, le chef de la délégation américaine, Harlan Watson, a fait savoir hier qu'il doutait fortement de la création d'un marché mondial du dioxyde de carbone destiné à réduire les émissions de gaz à effet de serre. «Il n'apparaît pas clairement quand il y aura et s'il y aura un marché mondial du dioxyde de carbone», a-t-il déclaré en marge de cette réunion organisée dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

L'Union européenne et des pays comme l'Australie et le Canada travaillent à des projets différents pour réduire les émissions de gaz carbonique, et les avis des différentes parties sont «difficilement conciliables», selon M. Watson. «Je pense qu'on peut voir des différences [...] entre ces projets, donc je crois que rassembler tout cela en un marché mondial unique du dioxyde de carbone prendra du temps», a-t-il ajouté.

Les experts considèrent le commerce du dioxyde de carbone comme un des moyens les plus efficaces pour combattre les changements climatiques.

Le Devoir
Avec l'Agence France-Presse et Reuters

SÉCURITÉ

Le patron du port de Montréal souhaite des règles plus sévères

BRIGITTE SAINT-PIERRE

Le président-directeur général de l'Administration portuaire de Montréal (APM), Dominic J. Taddeo, aurait souhaité que Transports Canada exige que toutes les personnes ayant accès à un terminal portuaire obtiennent une habilitation de sécurité. Il croit qu'il serait plus simple et plus logique de faire de même à Montréal et dans d'autres ports canadiens. L'APM n'est pas le seul employeur de travailleurs ayant accès à un terminal du port de Montréal.

Marc Grégoire, sous-ministre adjoint à la sécurité et à la sûreté à Transports Canada, a indiqué qu'il avait été question, au départ, de demander à toutes les personnes travaillant dans les ports concernés d'obtenir une habilitation de sécurité. Après une analyse du risque, le ministère a modifié son approche. Le programme, qui porte sur un nombre moins élevé de travailleurs portuaires de Montréal, de Halifax et de Vancouver, a pu être étendu à d'autres ports, a dit M. Grégoire.

Le sous-ministre adjoint a souligné que «le risque zéro n'existe pas», que les ressources financières et humaines sont limitées et qu'il faut établir des priorités en fonction du niveau de risque.

qui remplissent certaines fonctions ou qui ont accès à certaines zones réglementées», a indiqué Transports Canada.

M. Taddeo a fait valoir qu'aux États-Unis, tous les travailleurs qui ont accès à un terminal portuaire doivent avoir obtenu une habilitation de sécurité. Il croit qu'il serait plus simple et plus logique de faire de même à Montréal et dans d'autres ports canadiens. L'APM n'est pas le seul employeur de travailleurs ayant accès à un terminal du port de Montréal.

Marc Grégoire, sous-ministre adjoint à la sécurité et à la sûreté à Transports Canada, a indiqué qu'il avait été question, au départ, de demander à toutes les personnes travaillant dans les ports concernés d'obtenir une habilitation de sécurité. Après une analyse du risque, le ministère a modifié son approche. Le programme, qui porte sur un nombre moins élevé de travailleurs portuaires de Montréal, de Halifax et de Vancouver, a pu être étendu à d'autres ports, a dit M. Grégoire.

Le sous-ministre adjoint a souligné que «le risque zéro n'existe pas», que les ressources financières et humaines sont limitées et qu'il faut établir des priorités en fonction du niveau de risque.

Le Devoir

Erreur judiciaire

Truscott pourrait ne pas être dédommagé

Toronto — Un homme victime d'une erreur judiciaire il y a 48 ans pourrait ne pas avoir droit à un dédommagement.

Le juge à la retraite chargé par le gouvernement de déterminer la valeur de la compensation à accorder à Steven Truscott a affirmé qu'il devra d'abord évaluer s'il est admissible à une indemnité.

Plus jeune Canadien de l'histoire à avoir été condamné à la peine de mort, M. Truscott a été acquitté mardi du meurtre et du viol de sa camarade de classe de 12 ans, Lynne Harper, en 1959. Mais la Cour d'appel de l'Ontario a toutefois ajouté qu'elle ne pouvait pas l'innocenter.

Lors d'un entretien téléphonique, l'ancien juge de la Cour d'appel Sydney Robins a indiqué qu'«aucune preuve démontrant explicitement par les points de fait l'innocence de M. Truscott n'a été découverte». Selon lui,

il est toutefois prématuré de lancer des conjectures sur le refus éventuel d'un dédommagement.

«Je vais parler à toutes les parties prenantes et obtenir toute l'assistance requise avant de formuler quelque recommandation que ce soit, a déclaré le juge à la retraite. Ce ne sera pas ma décision. Les recommandations seront acheminées au procureur général.»

M. Truscott avait 14 ans lorsqu'il a été condamné à mort. Sa peine a été commuée et il a passé dix ans derrière les barreaux.

En 1966, malgré des doutes, la Cour suprême du Canada avait maintenu la condamnation. En 1969, il avait été libéré sur parole. En 2000, il avait demandé au gouvernement fédéral de revoir sa condamnation afin d'être blanchi.

Presse canadienne

LE DEVOIR

SERVICE À LA CLIENTÈLE

FERMÉ POUR LA FÊTE DU TRAVAIL

LUNDI LE 3 SEPTEMBRE

L'HOMME EN QUESTION

Lionel AUDANT

L'HOMME EN QUESTION

Ce manuel vise à présenter de multiples conceptions de l'être humain.

308 pages - 39 \$
ISBN 978-2-7601-4604-4

GUERIN, éditeur ltée
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

GRAMMAIRE FRANÇAISE du 3^e millénaire

Michel DAVID

GRAMMAIRE FRANÇAISE DU 3^e MILLÉNAIRE

Une grammaire simple, efficace, complète et originale

592 pages - 36 \$
ISBN 978-2-7606-5309-6

LIEC inc.
514-843-5991

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

LE MONDE

AFGHANISTAN

Les talibans ont libéré 12 otages sud-coréens

AMIR SHAH

Qala-e-Kazi — Après presque six semaines de captivité en Afghanistan, 12 des 19 otages sud-coréens détenus par les talibans ont été relâchés hier dans le cadre d'un accord conclu entre les insurgés et Séoul. Les autres pourraient progressivement être relâchés au cours des prochains jours.

Si leur libération a été accueillie dans la joie et le soulagement en Corée du Sud, un ministre afghan a exprimé sa crainte que l'accord ne constitue un dangereux précédent favorable aux extrémistes.

Les otages ont été remis à des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en trois lieux différents du centre de l'Afghanistan. Aucun d'entre eux n'a parlé aux journalistes. Un premier groupe de trois femmes portant des châles sur la tête est arrivé à bord d'une voiture dans le village de Qala-e-Kazi. Plusieurs heures plus tard, quatre femmes et un homme étaient relâchés dans le désert, près de Shah Baz. Alors que la nuit approchait, quatre otages ont été libérés sur une route à environ 50 kilomètres de Ghazni. Les sept otages restants devaient être relâchés au cours des 48 heures suivantes.

En vertu de l'accord conclu mardi avec les insurgés, la Corée du Sud a réaffirmé son engagement pris, avant la crise des otages, de retirer ses soldats d'Afghanistan avant la fin de l'année. Les autorités de Séoul ont également déclaré qu'elles empêcheraient les missionnaires chrétiens sud-coréens de travailler dans ce pays musulman, conformément à une promesse qu'elles avaient déjà faite.

L'accord est survenu lors de discussions directes entre des négociateurs talibans et des diplomates sud-coréens à Ghazni. Le gouvernement n'était pas partie prenante des négociations, facilitées par le CICR.

Les talibans ont apparemment revu leurs revendications à la baisse à propos d'un échange de prisonniers. Et le groupe, qui avait tué deux des otages sud-coréens le mois dernier, pourrait voir sa position renforcée pour avoir négocié avec succès avec un gouvernement étranger.

« Je ne pense pas que nous ayons beaucoup dévié par rapport aux pratiques »

Le gouvernement sud-coréen, soumis à une intense pression sur le plan intérieur pour ramener les otages sains et saufs, a déclaré qu'il avait essayé de coller aux principes internationaux tout en donnant la priorité au sauvetage des captifs. « Je ne pense pas que nous ayons beaucoup dévié par rapport aux pratiques et aux principes internationaux », a déclaré le porte-parole présidentiel Cheon Ho-sun. « D'autres pays, quand ils sont confrontés à ce type de problème, règlent le problème par le biais de contacts avec les ravisseurs. Je pense qu'il n'y a pas d'exception à cela. »

Les talibans et la Corée du Sud ont affirmé que l'argent n'était pas entré en ligne de compte dans l'accord de mardi. Interrogé à ce sujet hier, Cheon Ho-sun a éludé la question, se contentant de dire que la Corée du Sud avait fait le nécessaire.

« Nous pensons qu'il est du devoir de tout pays de réagir avec souplesse pour sauver des vies, tant que vous ne vous écarterez pas trop des principes et des pratiques de la communauté internationale », a-t-il dit.

Reuters et Associated Press



MUSHTAQ MUHAMMAD REUTERS

Des soldats irakiens patrouillaient hier à Kerbala pour rétablir le calme.

Al-Maliki s'est rendu à Kerbala

Al-Sadr ordonne la suspension des activités de l'Armée du Mehdi

L'imam chiite procédera à une purge au sein de sa milice

Le jeune chef chiite radical Moqtada al-Sadr a ordonné à sa milice, l'Armée du Mehdi, de suspendre ses activités après les affrontements entre groupes chiites qui ont fait 52 morts dans la ville sainte de Kerbala et provoqué l'évacuation de centaines de milliers de pèlerins.

Prié de dire si l'ordre donné par Sadr impliquait de ne pas attaquer les forces américaines, un collaborateur de l'imam a répondu : « Toutes formes d'actions armées doivent être suspendues, sans exception. »

Sadr s'est engagé à purger le bras armé de son mouvement des groupes indisciplinés qui échappent à son autorité et entament la crédibilité de sa formation, la plus populaire au sein de la communauté chiite, majoritaire en Irak.

Moqtada al-Sadr a ordonné à l'Armée du Mehdi de suspendre ses activités pendant une période de six mois. Le jeune imam radical a également décidé de fermer pour trois jours toutes les permanences de son mouvement. « Premièrement, gelons les activités de l'Armée du Mehdi, sans exception, pour la restructurer de manière à préserver ses principes, et ce, pour une période maximale de six mois », a déclaré Ha-

zim al-Araji en donnant lecture d'un texte signé de l'imam Sadr.

Dans la nuit de mardi à hier, les violences entre chiites se sont propagées au-delà de Kerbala. Des hommes armés ont attaqué dans au moins cinq villes du pays des locaux du puissant Conseil suprême islamique d'Irak (CSII), parti chiite, dont certains ont été incendiés.

Limogeage

En même temps, le premier ministre irakien Nouri al-Maliki, lui-même chiite, a personnellement pris en main le rétablissement de l'ordre à Kerbala. Il s'est rendu hier à Kerbala, où il a annoncé un couvre-feu illimité. Selon lui, le calme est rétabli. Il a ordonné le limogeage du général Salih al-Maliki, chef du centre de commandement de Kerbala, et l'ouverture d'une enquête sur les incidents, selon un porte-parole du ministère de la Défense.

Le premier ministre a accusé des nostalgiques du régime baasiste de Saddam Hussein d'avoir fomenté les troubles. Mais Hamid Gannoush, un responsable local de l'Armée du Mehdi, a été arrêté pour sa participation présumée dans les affrontements, selon une source des services de sécurité.

Depuis des mois, des groupes liés à l'Armée du Mehdi ont fait sécession pour organiser séparément des attaques visant la communauté sunnite, faisant ombrage à l'autorité de Sadr et à la crédibilité de son organisation.

Les formations chiites en Irak se sont lancées dans une féroce concurrence pour le contrôle de la communauté, notamment le parti Daw'a du premier ministre, et son allié, le

Conseil suprême islamique irakien, ligés contre l'Armée du Mehdi.

Selon un responsable des lieux saints de Kerbala, Walla al-Safar, les heurts ont débuté lorsqu'une douzaine de miliciens, juchés sur le toit d'un immeuble voisin, ont ouvert le feu sur la police. Les affrontements ont pris fin tôt hier matin.

Agence France-Presse et Reuters

Bush veut 50 milliards

Washington — Le président américain George W. Bush devrait demander au Congrès 50 milliards supplémentaires pour l'Irak, après des évaluations très attendues de la situation dans ce pays le mois prochain, a rapporté hier le *Washington Post*.

La demande semble indiquer que la Maison-Blanche entend poursuivre jusqu'au printemps 2008 la stratégie actuelle qui a vu le renforcement des effectifs d'environ 30 000 hommes cette année. Cette somme financerait principalement la stratégie actuelle, dit le *Post* en citant un responsable de

la Maison-Blanche s'exprimant sous le couvert de l'anonymat.

La demande sera officiellement déposée après le limogeage du commandant de la force multinationale en Irak, le général David Petraeus, et de l'ambassadeur américain à Bagdad, Ryan Crocker, devant le Congrès autour du 10 septembre, selon le *Post*.

Les 50 milliards s'ajouteraient à 460 milliards demandés par l'administration dans le budget 2008 de la Défense et à 147 milliards inscrits dans un collectif budgétaire destiné à financer la guerre en Irak et en Afghanistan. — AFP



MAHAMMAD ISHAQ REUTERS

Trois des otages sud-coréennes se sont rendues à Ghazni hier après leur libération.

EN BREF

Le Taj Mahal brièvement fermé

Luchnow — La police indienne a brièvement bloqué les accès au Taj Mahal hier et imposé un couvre-feu partiel dans la ville d'Agra, où des musulmans ont incendié des véhicules et affronté la police pour protester contre la mort de quatre des leurs, tués par un camion. L'accident s'est produit à l'aube alors que ces hommes venaient de participer à une nuit de recueillement, le Shab-e-Barat. Les émeutiers ont brûlé 20 véhicules, essentiellement des camions, ont déclaré les autorités. Un atelier de confection de chaussures a également été incendié. Le Taj Mahal attire environ 20 000 visiteurs par jour. L'édifice a été achevé en 1648 après un chantier de 17 ans. — Reuters

Un ancien général condamné à vie

Un ex-agent de la dictature du général Augusto Pinochet, Hugo Salas, a été condamné à la prison à perpétuité par la Cour suprême du Chili. C'est l'arrêt le plus sévère prononcé au Chili contre un responsable des exactions commises sous le régime du général Pinochet, entre 1973 et 1990. Le général à la retraite Hugo Salas Wenzel, ancien chef du Centre national du renseignement (CNI), a été poursuivi pour l'assassinat de 12 jeunes militants, en 1987, dans le cadre d'une opération baptisée Albania après une tentative d'assassinat du général Pinochet. Selon la version officielle de l'époque, les jeunes communistes sont morts dans la fusillade avec les forces de sécurité. Ils ont en réalité été passés par les armes. — Le Monde

Un procureur général démis

Maputo — Le président mozambicain Armando Guebuza a limogé hier le procureur général pour le remplacer par un magistrat plus populaire, qui s'est forgé une réputation dans la lutte contre la corruption. Guebuza, qui subit une forte pression de la communauté internationale afin qu'il endigue cette pratique endémique dans cette ancienne colonie portugaise d'Afrique australe, a annoncé que Joaquim Madeira serait remplacé par Augusto Paulino. Les observateurs politiques estiment que cette décision est liée à l'échec de Guebuza, qui avait fait de la lutte contre la corruption l'une de ses priorités lors de son investiture, en 2005. Paulino, qui a présidé la Cour judiciaire de Maputo, doit son crédit à la manière dont il avait dirigé, en 2003, le procès de six hommes accusés d'avoir participé à l'assassinat commis en 2000 contre le journaliste d'enquête Carlos Cardoso. — Reuters

Brésil : une enquête est réclamée

Brasilia — Roberto Jefferson, l'ex-député à l'origine de la révélation du scandale des pots-de-vin au Brésil, a réclamé hier une enquête sur le président Luiz Inácio Lula da Silva, au lendemain de l'inculpation par la Cour suprême de 40 personnes dans cette affaire. Ancien élu du Parti travailliste brésilien (PTB), allié du gouvernement Lula, M. Jefferson, qui fait partie du groupe d'inculpés, avait reconnu avoir reçu des pots-de-vin du Parti des travailleurs (PT, pouvoir) en échange de son soutien au parti du gouvernement. — AFP

TURQUIE

Gül est fraîchement accueilli par l'armée

Ankara — Abdullah Gül, le premier président de la Turquie laïque à être issu de la mouvance islamiste, a reçu un accueil glacial hier au cours de sa première rencontre à l'occasion d'une cérémonie avec les militaires depuis son élection, la veille.

Son deuxième rendez-vous de la journée s'est en revanche déroulé sans incident, le nouveau président approuvant la composition du gouvernement que venait lui présenter le premier ministre Recep Tayyip Erdogan, au parti duquel il appartenait jusqu'à son accession à la magistrature suprême.

M. Gül, en butte aux soupçons des défenseurs de la laïcité les plus sourcilieux, qui le soupçonnent de vouloir islamiser la Turquie, a rejoint le chef de l'état-major de l'armée, le général Yasar Büyükanit, et d'autres officiers pour une cérémonie de remise de diplômes à l'hôpital militaire GATA d'Ankara.

Les généraux ont serré la main du nouveau président, mais le général Büyükanit et certains officiers supérieurs se sont abstenus de saluer M. Gül comme

il est de coutume en montant sur l'estrade où ils devaient présenter leurs diplômes aux étudiants, a rapporté la chaîne de télévision NTV.

M. Gül s'était présenté à la cérémonie sans son épouse Hayrünissa, dont le voile islamique est perçu par le camp laïque comme un symbole de rejet de la laïcité.

Ancien ministre des Affaires étrangères, M. Gül, 56 ans, a été élu président par le Parlement mardi. Il a pris ses fonctions peu après le vote en prêtant serment de fidélité au régime laïque et en s'engageant à être un président impartial.

Les généraux, qui se considèrent comme les gardiens du régime laïque, n'en ont pas moins exprimé leur désapprobation en boudant la cérémonie de prestation de serment du nouveau chef d'Etat, également détestée par certains hauts fonctionnaires et une partie de l'opposition.

Agence France-Presse

Deux ans après le passage de l'ouragan Katrina

Bush promet des jours meilleurs

JEREMY PELOFSKY

La Nouvelle-Orléans — Le président Bush a promis hier des jours meilleurs aux habitants de La Nouvelle-Orléans, deux ans après le passage dévastateur de l'ouragan Katrina.

« Mon opinion est la suivante : des jours meilleurs sont à venir pour La Nouvelle-Orléans », a lancé le président américain après avoir observé une minute de silence, avant de convenir « qu'il est parfois difficile de se rendre compte des progrès de la reconstruction lorsqu'on est sur place ».

Ce discours résolument optimiste reçoit toutefois un écho mitigé chez certains habitants de La Nouvelle-Orléans qui rendent Washington responsable de la lenteur des travaux.

En 2005, Katrina avait inondé 80 % de la ville-berceau du jazz et tué environ 1400 personnes. Seulement 60 % de la population compta-

bilisée avant le passage de l'ouragan est revenue depuis. Les réseaux d'adduction d'eau, les égouts, les hôpitaux et les transports en commun peinent encore à être remis en fonction.

Dans l'optique de l'élection présidentielle de 2008, les errements de la politique de l'administration Bush dans la gestion de Katrina sont du pain béni pour les démocrates.

« Si le gouvernement de Bush était aussi bon, aussi correct [...] que les gens de La Nouvelle-Orléans, n'aurait plus cette impression que certains quartiers viennent tout juste d'être frappés par la tempête », a déclaré John Edwards, qui a lancé l'année dernière dans la ville-martyre sa course à l'investiture démocrate. « C'est une honte nationale », a-t-il jugé dans un communiqué.

L'administration Bush, de son côté, affirme avoir mis à disposition 96 milliards sur les 114 milliards d'aide alloués pour la reconstruction de La Nouvelle-Or-

léans et de la côte, également ravagée par l'ouragan.

Le président américain a annoncé qu'il allait tenter d'obtenir une rallonge de 4,9 milliards de la part du Congrès pour achever les digues et les réseaux de drainage d'eau, qui ne seront pas terminés avant 2011.

Reuters



48 pages - 17,25 \$ ISBN 978-2-7808-4675-3

LIDEC inc. 514-843-5991

François CARRIER

LES CARTES DU MONDE

Commentaires et statistiques

GÉOGRAPHIE Secondaire et collégial

En vente dans toutes les librairies. Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Violente manifestation au Chili

Santiago — Une centaine de personnes ont été arrêtées hier à la suite de heurts avec la police lors d'une grande manifestation à Santiago contre la politique social-démocrate de la présidente Michelle Bachelet.

La puissante Centrale Unitaire des Travailleurs (CUT, gauche) reproche au gouvernement de Mme Bachelet de ne pas lutter suffisamment contre les inégalités sociales alors que le Chili connaît depuis des années une forte croissance économique.

Santiago a été partiellement paralysée et des affrontements se sont déroulés entre des centaines de manifestants qui jetaient des pierres sur la police et celle-ci répondant avec des canons à eau et des tirs de gaz lacrymogène.

Le sous-secrétaire à l'Intérieur, Felipe Harboe, a établi à 87 le nombre de manifestants interpellés par les policiers et a assuré que la situation était redevenue « complètement normale » dans la capitale.

La police anti-émeutes avait tenté d'empêcher les quelques milliers de manifestants de parvenir sur l'avenue Alameda Bernardo O'Higgins, la principale artère de la ville.

D'autres manifestations se sont déroulées en province, notamment dans le port de Valparaiso et à Rancagua et à Concepcion. — AFP

ÉDITORIAL

Laver plus blanc

À leur tour, les conservateurs se retrouvent en eaux troubles pour avoir utilisé un stratagème qui leur a permis de dépasser la limite de 18 millions de dollars en dépenses électorales autorisées aux dernières élections. Il s'agit d'un comportement douteux de la part d'un parti qui, par ailleurs, faisait alors campagne en dénonçant l'adversaire libéral pour s'être financé, par le passé, avec l'argent sale du programme de commandites.

Le stratagème dont il est question consistait à un échange d'argent entre l'organisation nationale et certaines organisations locales. Un candidat conservateur dont on savait que la campagne n'atteindrait pas la limite des dépenses autorisées se faisait proposer une somme d'argent qu'il devait aussitôt retourner à l'expéditeur avec une demande de services de nature publicitaire. Revenu au siège social du Parti conservateur, cet argent servait généralement à exécuter des campagnes de publicité non pas locale mais plutôt d'envergure nationale.

Au moment d'approuver le bilan financier de la campagne conservatrice, Elections Canada a jugé ce procédé contraire aux dispositions de la Loi électorale. L'organisme a refusé de rembourser les dépenses, considérées inadmissibles, de 1,05 million de dollars d'une quarantaine de candidats. Puis, estimant qu'il s'agissait là d'un procédé illégal, il a demandé au commissaire aux élections fédérales d'ouvrir une enquête. Pour sa part, le Parti conservateur a engagé une poursuite en Cour fédérale contre Elections Canada.

Sans préjuger des résultats de l'enquête en cours, on peut qualifier de contestable le procédé employé par les conservateurs. Il ne correspond pas à l'esprit de la Loi électorale. Les limites que celle-ci impose aux dépenses des partis lors des élections visent à assurer une égalité de traitement. Or, avec ce procédé, le Parti conservateur s'est donné un double avantage. Il a ainsi pu étirer d'environ 700 000 \$ la limite des dépenses attribuable à la campagne nationale, ce qui, lors d'un scrutin aussi serré que celui de 2006, pouvait modifier le cours des choses. Puis, au moment de présenter à Elections Canada sa demande de remboursement des dépenses électorales, il y gagnait une deuxième fois puisque le taux de remboursement des dépenses effectuées par un candidat ayant obtenu le pourcentage de votes requis est de 60 %, comparativement à 50 % pour les dépenses faites par l'organisation nationale. Une astuce payante.

Les témoignages recueillis par *Le Devoir* et par *Ottawa Citizen* auprès de candidats montrent que ce stratagème n'était pas le fruit de l'action isolée de quelques organisateurs forts en comptabilité créative. Il a été élaboré par le Parti conservateur, qui défend ce procédé avec vigueur, soutenant que tout est une question d'interprétation de la loi. Sous-entendu: les autres partis n'avaient qu'à faire de même. Bel esprit de la part d'un parti à la moralité prétendument sans faille et qui, pendant cette campagne électorale, n'a cessé de prétendre qu'il lavait plus blanc. Rappelons que l'engagement premier de Stephen Harper, sitôt élu, était de faire adopter par les Communes une loi sur la responsabilité et d'instaurer un régime de transparence.

Le recours au stratagème financier récemment mis au jour entache la crédibilité du premier ministre. Un doute existe désormais sur la valeur des engagements qu'il a pris au nom du Parti conservateur pendant la campagne électorale. On s'attendrait de sa part à ce qu'il mette ses organisateurs au pas et les invite à respecter scrupuleusement l'esprit de la loi électorale.

bdescoteaux@ledevoir.com

Une approche maladroite

Le lock-out qui dure depuis le printemps dernier au cimetière Notre-Dame-des-Neiges indispose, avec raison, les 480 familles dont la dépouille d'un parent n'a pas encore pu être inhumée. En attendant, les corps sont conservés dans un endroit réfrigéré, mais il va de soi qu'à raison d'une trentaine de défunts de plus par semaine, ce lieu, qui peut en accueillir 700, sera rempli avant l'hiver. Si le conflit perdure, voilà qui compliquera les choses.

Cela ne justifie pas pour autant la menace d'intervention du gouvernement lancée mardi par le premier ministre Jean Charest et son ministre du Travail, David Whissell.

Même s'il s'agit du secteur privé, le conseil des ministres pourrait certes adopter un décret qui forcerait la fabrique et les syndicats à enterrer les morts au nom de la «dignité humaine», par exemple. On pourrait même soumettre ce service à la Loi sur les services essentiels.

Pourtant, il existe une solution de remplacement à l'enterrement — la crémation —, et les méthodes de conservation temporaire des dépouilles assurent le respect de la dignité humaine. Sur une base volontaire, on voit d'ailleurs de plus en plus souvent des familles choisir de n'enterrer les cendres d'un défunt que plusieurs mois après la mort, voire de les disperser aux quatre vents.

Il n'y a donc pas d'urgence au sens strict, et ni la santé ni la sécurité publiques ne sont menacées. Ce conflit est de nature privée et doit le rester. De toute façon, pour en arriver à une entente durable, il vaut bien mieux laisser la négociation suivre son cours avec l'aide du conciliateur. Les choses avancent, dit-on: tant mieux!

Sur le fond du problème, l'ampleur des demandes des employés d'entretien, dont le salaire annuel tourne autour de 50 000 \$, mérite d'être soulignée. Parmi leurs revendications, il y a le passage à la semaine de 32 heures au lieu de 37,5 heures réparties sur quatre jours sans baisse de salaire, la retraite à 60 ans sans pénalité, l'interdiction de la sous-traitance même pour les gros travaux de paysagement ainsi qu'un minimum de 36 semaines de travail par année au lieu de 26 semaines pour les salariés saisonniers, qui comptent pour la moitié du personnel. Ce sont là des demandes coûteuses pour la fabrique, qui exige de son côté une réorganisation du travail en fonction des besoins.

Dans ce dossier particulier, on sent la présence de l'archevêché derrière la sortie du premier ministre. Impuissant à intervenir directement dans un conflit qui oppose la fabrique au syndicat, l'archevêché ajoute sa pression à celle des familles pour un règlement coûte que coûte. Mais du côté patronal comme du côté syndical, on reçoit mal cette menace d'intervention du gouvernement, qui ne permettrait pas d'en arriver à une solution négociée.

S'il faut souhaiter, malgré tout, que la sortie du premier ministre amène les parties à accélérer les négociations, il aurait tout de même été préférable que le ministre du Travail convoque patron et syndicat dans un premier temps, bien avant de sortir la masse. Pour le moment, même si cela est triste, ces retards dans le processus d'inhumation dans un seul des nombreux cimetières du Québec, fût-il le plus grand, n'appellent d'aucune façon à l'adoption d'un décret gouvernemental.



Bernard Descôteaux

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



GAROFALO
2007-05-31

REPRISE

L E T T R E S

Mulcair vainqueur de la campagne d'affichage

La course électorale dans Outremont est aussi une campagne d'affichage. Si on se fie au nombre d'affiches qu'on peut voir le long des rues d'Outremont et de Côte-des-Neiges, Thomas Mulcair, le candidat du NPD, sera couronné vainqueur. On voit sa gueule sur presque tous les poteaux. Pas loin de lui, le candidat du Parti conservateur, Gilles Duquay, est bien en vue. Il se démarque. Les affiches du candidat du Bloc québécois, Jean-Paul Gilson, ne sont pas très belles ni très visibles. En fait, on les confond avec celles des conservateurs, et puis... Gilles Duquay n'est pas très photogénique. Le photographe aurait pu se forcer un peu.

Enfin, il y a les affiches de Jocelyn Coulon, le candidat du Parti libéral du Canada. Il est bien photographié. Il a un visage souriant, sympathique et d'une grande assurance. Il a la face d'un futur ministre du cabinet de Stéphane Dion et, si on faisait un concours de beauté, il l'emporterait assurément sur ses adversaires. Malheureusement, dans la campagne des affiches, Jocelyn Coulon passe inaperçu. Les militants auraient avantage à en mettre un peu plus. Pour ce qui est du Parti vert, les affiches sont transparentes. Par chance, en politique, c'est souvent le monde à l'envers. Si c'est le cas, Jocelyn Coulon l'emportera dans la vraie course. Mais il pourrait y avoir des surprises, car la lutte est chaude dans ce comté.

Benoit Voyer
Saint-Jérôme, le 28 août 2007

Gilles Duquette et la loi 101

Dimanche, à la manifestation du Mouvement Montréal français, Gilles Duquette a demandé aux dirigeants politiques du Canada de se prononcer sur le statut officiel du français au Québec. Ce genre de supplique n'est guère prometteur et ne nous vaudrait, au mieux, que des propos mielleux. Ce qu'un défenseur du Québec français doit demander et obtenir, c'est que la Constitution du Canada — qui est aussi, pour

l'instant, la nôtre — reprenne l'article premier de la Charte de la langue française et déclare que la langue officielle du Québec est le français, selon le principe voulant qu'aucune législation linguistique ne puisse «tenir» en contradiction avec la Constitution du pays sur le territoire duquel elle prétend s'imposer. Cette attitude donnerait de la consistance aux discours des indépendantistes et, à ceux auxquels ces discours s'adresse, de la force pour aller plus loin. Tout le reste est littérature.

Guy Bouthillier
Outremont, le 28 août 2007

Un argument de plus contre la peine de mort

Quarante-huit ans après sa condamnation à mort pour le meurtre d'une adolescente, Steven Truscott est enfin acquitté par la Cour d'appel de l'Ontario. En 1959, Steven Truscott n'avait que 14 ans lorsqu'il a été condamné. Il a passé quatre mois dans le corridor de la mort avant de voir la sentence commuée en prison à vie.

Les partisans de la peine de mort, toujours étonnamment nombreux dans les sondages, devront mettre ça dans leur pipe. Prenez, par exemple, le cas de Stéphane Gendron, maire de Huntingdon. Lui qui doit sa notoriété à la lutte contre la délinquance juvénile, qu'il a menée sans nuances dans sa ville, et qui s'est jadis prononcé en faveur de la peine de mort en tirera peut-être une nouvelle sagesse.

Au Canada, rappelés les cas les plus célèbres d'erreurs judiciaires: les Franco-Ontariens Romeo Phillion (31 ans de prison) et Guy Paul Morin (10 ans de prison), tout comme les autochtones David Milgaard (23 ans de prison) et Donald Marshall (11 ans de prison). L'origine ethnique de ces personnes attire l'attention. Plus un crime est sordide, plus la police subit la pression du public pour trouver un coupable. Et si un accusé est membre d'une minorité, ça arrange tout le monde en confortant les préjugés. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à constater le nombre disproportionné de Noirs dans les prisons

américaines et d'autochtones dans celles de l'Ouest canadien. Le cas de Steven Truscott offre un éclairage de plus sur cette pratique barbare, toujours en vigueur aux États-Unis, qu'est la peine de mort.

Christian Gagnon
Montréal, le 28 août 2007

Répression aussi sournoise qu'efficace

L'utilisation des méthodes d'infiltration de la part des corps policiers est une pratique courante. Il faut malheureusement constater que ces agents doubles qui agissent en toute impunité sont trop souvent des éléments qui encouragent les dérives les plus radicales et qui sèment le désordre pour promouvoir l'affrontement. Il reste que nous sommes aujourd'hui en présence d'une forme de répression aussi sournoise qu'efficace. Les mesures de sécurité sont à ce point spectaculaires et médiatisées qu'elles deviennent des obstacles à l'exercice des droits les plus essentiels. La présence massive des différents corps policiers et de l'armée représente un irritant de taille pour toute forme de mobilisation citoyenne.

La Ville de Montréal a récemment été condamnée pour des manœuvres abusives lors d'une manifestation pacifique et légitime. Cet épisode nous montre à quel point il est devenu risqué d'afficher sa dissidence. Les instances politiques de tous les niveaux ont le devoir et la responsabilité d'encadrer toutes les formes de manifestations citoyennes et sociales. Il importe cependant d'éviter la surenchère du mépris et de l'intimidation si on veut préserver les assises de la vie démocratique. La Sûreté du Québec a fait la preuve de son incompétence et de sa mauvaise foi dans les événements qui ont entouré la rencontre de Montebello. Cette boule qui aurait pu avoir des conséquences plus graves a été passée sous silence dans les ministères concernés, une façon pas très subtile d'exonérer nos forces policières de leur laxisme désolant.

Jean Riopel
Montréal, le 26 août 2007

LIBRE OPINION

Pour le désarmement en Afghanistan

PIERRE DESJARDINS
Auteur et professeur de philosophie
Montréal

Tandis que l'Occident est devant son téléviseur et observe le spectacle des forces du bien aux prises avec les forces du mal (c'est-à-dire les méchants talibans), certains faits méritent d'être rappelés. Car, au-delà de l'émoi, du patriotisme et de l'héroïsme que la guerre en Afghanistan suscite et attise, il existe d'autres réalités qu'il importe d'examiner.

Sans trop nous en rendre compte, nous sommes trop entiers dans la barbarie du capitalisme occidental! Par la guerre en Afghanistan, il ne s'agit plus simplement de poursuivre ou de combattre un ennemi là où il se trouve mais de se donner le droit extraordinaire de piétiner fièrement et systématiquement le territoire d'un peuple aux allures louches. Au nom du bien, nous nous donnons le droit d'être des prédateurs!

Mais ce n'est pourtant qu'à partir de la pauvreté extrême de l'Afghanistan et de ses habitants qu'on pourra comprendre enfin ce qui semble inintelligible pour nous, c'est-à-dire la stratégie féroce et anti-occidentale du régime dictatorial taliban. Les talibans ne peuvent ni promettre ni offrir à leur jeunesse les biens matériels fournis au monde par le capitalisme occidental; aussi, devant le spectacle de notre

opulence, ceux-ci, afin de conserver absolument leur pouvoir, tentent d'isoler le peuple afghan tout en s'attaquant au maximum l'Occident. Et, en bon, ce régime proposera une sanctification dans l'au-delà aux jeunes Afghans qui accepteront de donner leur vie dans cette lutte.

Aussi, ne nous faisons pas trop d'illusions: se débarrasser des talibans ou de Ben Laden dans le feu et le sang n'y changera rien. En Afghanistan, tout comme d'ailleurs en Irak, il y aura toujours de la subversion parce qu'en soi, l'impérialisme, qu'il soit économique comme celui des Américains ou politique comme celui des forces de l'OTAN, est l'expression d'une forme de domination et d'asservissement insupportable pour les populations locales. Leurs chefs, quels qu'ils soient y résisteront, avec l'appui tacite de la population.

Comme toute guerre, celle-ci ne règlera rien. Toutefois, il y a d'autres moyens moins spectaculaires et plus humbles à utiliser pour régler cette situation qui perdure depuis des décennies. D'abord, il faut dialoguer avec les gens de ce pays. Et ce n'est pas à des soldats armés jusqu'aux dents de le faire. C'est d'abord par un désarmement de part et d'autre que tout pourra commencer. Et, pour arriver à cela, les Occidentaux devront nécessairement négocier franchement et oser faire des compromis avec les talibans.

Rappelons que pour sauver leurs otages, les Coréens du Sud ont accepté, malgré la réprobation de leurs alliés américains, de négocier avec les talibans. Et ce fut une réussite. Pourquoi ne ferions-nous pas de même pour régler le conflit actuel et épargner à tout un peuple et à des milliers de soldats d'inutiles souffrances? Il y a des instances diplomatiques qui, en ce moment, ne font pas leur travail. Le Canada a toujours été reconnu pour ses talents de médiateur. Ne serait-il pas temps que ces talents soient utilisés à bon escient? N'y a-t-il pas une limite à la diabolisation des instances du pouvoir dans un pays?

Si le régime des talibans est non souhaitable à long terme parce qu'il impose l'ignorance, la soumission des femmes et l'enfermement culturel de tout un peuple, la comme dans d'autres pays de ce genre, des efforts de générosité doivent être entrepris par l'Occident pour favoriser une ouverture progressive au monde. Mais il faut négocier d'abord un désarmement avec les talibans, sinon rien ne sera jamais possible dans ce pays et le conflit s'enlisera davantage.

Rappelons que le général à la retraite Roméo Dallaire, témoin impuissant des horreurs de la guerre au Rwanda, déclarait que ce n'est pas par la guerre mais par le désarmement d'abord, l'aide et l'éducation des populations ensuite, qu'on empêchera à l'avenir le massacre des populations.

IDÉES



Accolades et cris enjoués dans les cours d'école du Québec cette semaine alors que les élèves effectuaient leur rentrée scolaire. Mais pour certains professeurs, ceux à statut précaire, septembre n'est pas toujours aussi joyeux.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La rentrée d'un prof à statut précaire

PATRICE DAGENAIS

Enseignant à statut précaire
à la Commission scolaire de Montréal

Je suis enseignant contractuel à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) depuis 2003. À l'instar de la majorité des jeunes enseignants, j'ai connu un parcours des plus hétéroclites. Pourtant formé en histoire et géographie (secondaire), j'ai commencé par enseigner le français dans une école alternative pour jeunes ayant des difficultés d'apprentissage et de comportement.

J'ai ensuite été titulaire d'une classe de quatrième année du primaire — ou! Quel sport que d'enseigner au primaire! J'ai aussi enseigné brièvement l'anglais au primaire et effectué un remplacement à mi-temps en histoire et en géographie, et ce, sans compter les innombrables et parfois terribles journées de suppléance, qui pouvaient me faire passer au cours d'une même semaine d'une classe de maternelle à une classe de cinquième secondaire.

Tous ces contrats avaient débuté quelque part pendant l'année scolaire, avec toutes les difficultés que cela représente. Enfin, l'année dernière, ma position s'améliorait sur la liste de priorité d'embauche, j'ai pu choisir un contrat qui me permettait pour la première fois de commencer l'année avec des classes de première secondaire en histoire et géographie. J'ai rapidement vu toute la différence dans le fait d'être le prof de ces élèves, tant au chapitre relationnel qu'en ce qui a trait à la discipline en classe et à la motivation des élèves.

Choisir vite et bien

Fin septembre 2006: je me rends à une de ces assemblées de placement où on distribue les postes aux enseignants en fonction de leur ancienneté. Je m'y dirige plus par curiosité qu'autre chose. De manière inattendue, en raison des nombreux absents, on m'offre un poste tout juste rendu disponible et menant à la permanence. Je dispose de cinq minutes pour me décider.

Je demande à la responsable des ressources humaines si je peux choisir de terminer l'année scolaire là où je suis pour me diriger vers la nouvelle école l'année d'après. Puisque c'est impossible, je refuse le poste. D'autres postes seront certainement offerts à

la fin de l'année, et j'aurai alors encore ma chance! Je n'éprouve aucune envie de recommencer ce que j'ai entrepris depuis un mois avec les élèves; l'année est si bien commencée... La conséquence de ma décision? Étant donné mon refus d'un poste, je suis radié de la liste de priorité pour l'année.

Pendant ce temps, la médiatisation du processus d'embauche de la CSDM, additionnée au processus de négociation d'une convention locale, pousse la commission scolaire et le syndicat des enseignants à s'entendre sur une manière d'améliorer ce processus. Bonne nouvelle! Les principales modifications sont les suivantes: les assemblées de placement auront lieu plus tôt au début de l'année scolaire, on pourra obtenir un poste tout en terminant l'année où on l'a commencé et il n'y aura plus de radiation dans le cas d'un refus de contrat ou de poste.

La CSDM dit vouloir accroître la stabilité du personnel de ses écoles, ce qui est fondamental pour la qualité de l'enseignement et la motivation des élèves. On ne peut qu'applaudir à une telle initiative tant attendu! La commission scolaire aurait-elle enfin compris que le bien-être des élèves passe par le bien-être du personnel?

Quelle stabilité?

Fin juin 2007: autre assemblée de placement pour l'année scolaire 2007-08. Je m'y présente avec enthousiasme. Sur les 16 personnes inscrites sur la liste de priorité en géographie, nous sommes seulement quatre, et je suis le deuxième plus ancien de ce groupe; ça augure bien! Je retombe cependant vite de mon nuage, car seulement trois contrats sont offerts.

Arrive mon tour. J'ai le choix entre deux contrats: une tâche complète en géographie jusqu'en janvier et une tâche complète en géographie et histoire avec des élèves ayant des difficultés d'apprentissage et de comportement. Ni l'une ni l'autre ne m'intéressent vraiment, car je veux commencer et terminer l'année avec les mêmes élèves. Je ne veux pas non plus enseigner uniquement à des élèves en difficulté, car je ne suis pas formé pour cela. Si j'avais voulu faire ce travail — des plus essentiels, qu'on me comprenne bien —, j'aurais étudié en orthopédagogie. Mais ce n'est pas mon cas.

D'ailleurs, comment se fait-il qu'on n'engage pas des orthopédagogues pour travailler avec ces élèves ayant des besoins particuliers? Je retourne chez moi bredouille, mais je me dis qu'aux prochaines assemblées d'août prochain, le choix sera plus grand.

Aucun contrat à l'horizon

Lundi 20 août dernier: une assemblée de placement s'ouvre sur Internet. Aucun contrat n'est disponible en géographie. Le jeudi suivant s'en ouvre une seconde: toujours rien. La rentrée des enseignants a eu lieu ce même jeudi et je n'y ai pas pris part, avec amertume, certainement comme beaucoup d'autres enseignants à statut précaire.

Je ne dispose d'aucun revenu depuis fin juin passé et j'attends toujours la réponse de Services Canada quant à mon admissibilité ou non aux prestations d'assurance emploi. Je ne suis pas même certain d'en recevoir puisque le gouvernement fédéral limite l'accessibilité des enseignants précaires à ces prestations.

J'ai des économies qui me permettent de subsister, mais j'imagine que pour d'autres personnes ayant des responsabilités plus grandes que les miennes, la situation est plus grave. La précarité des jeunes enseignants ne se vit pas seulement au chapitre de l'instabilité professionnelle. Elle correspond aussi à une grande instabilité financière.

D'autres assemblées de placement sont prévues, et ce, jusqu'à la fin de septembre. Jusqu'à l'année dernière, c'était justement au cours de la dernière semaine de septembre qu'avait lieu la deuxième assemblée de placement pour les précaires, après celle de juin. C'est dire qu'un mois après la rentrée des classes, il y avait tout un mouvement de personnel dans les écoles de la CSDM: des profs partaient, certains profs réguliers changeant de fonction, mais cette situation affectait surtout des précaires, qui devaient céder leur place à d'autres qui accédaient à un poste menant à la permanence.

Un mouvement de personnel se poursuit même au-delà de cette période. Il n'est pas rare de voir arriver de nouveaux enseignants jusqu'au retour des Fêtes. Quelles sont les contraintes et les politiques de gestion qui motivent ces pratiques à la CSDM? Je n'en ai pas la moindre idée. Une chose est sûre: la stabilité du personnel est essentielle au bon fonctionnement d'une école pour favoriser la motivation des élèves et, par extension, leur réussite.

Des assemblées de placement auront ainsi lieu cette année jusqu'à la fin de septembre. Je sais ne pas être le seul à espérer que la volonté affichée par la CSDM d'accroître la stabilité de son personnel dans les écoles ne soit pas qu'un vœu pieux visant à redorer son image et que cette volonté se traduira par l'affectation de son personnel le plus rapidement possible. Sans quoi, on se retrouvera à la case départ avec une situation qui continuera de s'aggraver.

La capacité du gouvernement québécois à contrôler la migration

GÉRARD BÉLANGER

Professeur au département d'économie
de l'Université Laval

JEAN-THOMAS BERNARD

Titulaire de la Chaire en économie
de l'énergie électrique

Depuis trois semaines, un débat a cours au sujet du degré approprié d'immigration pour le Québec. Mario Dumont, chef de l'opposition, argue que le niveau actuel d'environ 45 000 immigrants par année correspond à la limite de la capacité d'accueil de la province alors que les deux autres chefs de parti favorisent des niveaux supérieurs compte tenu de la faible natalité et du vieillissement de la population, qui grèvera les budgets de retraite et de santé.

Les discussions devant la commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accueil soulèvent aussi des interrogations sur le bon degré d'immigration pour le Québec. Ce débat présuppose que le gouvernement québécois a la capacité d'influencer la migration nette. Est-ce véritablement le cas?

Le changement net de la population au Québec provient de l'évolution de trois variables: les changements naturels associés aux naissances et aux décès, les mouvements migratoires internationaux et les mouvements migratoires interprovinciaux. Les personnes migrantes se déplacent pour améliorer leur sort, et c'est tout à fait normal. Ceci implique que la population totale du Québec est déterminée à long

terme par sa situation économique. Les immigrants — soit des autres pays, soit du reste du Canada — viennent ici pour accroître leur bien-être économique; à l'inverse, ceux qui partent espèrent vivre mieux ailleurs. C'est le mécanisme qui détermine la population totale sur le territoire québécois.

Le gouvernement québécois partage avec le gouvernement fédéral le contrôle de l'admission des nouveaux arrivants en provenance des pays étrangers; par contre, il ne contrôle ni l'émigration internationale ni les mouvements migratoires interprovinciaux. Un immigrant québécois peut tout aussi bien provenir du reste du Canada que d'un pays étranger; également, un immigrant québécois peut simplement être en transit. Un contrôle de l'immigration internationale brute (nouveaux arrivants de l'extérieur du Canada) n'implique pas un contrôle de l'immigration nette (entrants moins sortants) qui s'ajuste à long terme en fonction des conditions économiques.

Nous assistons actuellement à des manifestations évidentes des mouvements migratoires découlant de modifications des conditions économiques. Ainsi, selon Statistique Canada, seulement deux provinces ont connu des soldes migratoires interprovinciaux positifs au cours de la période 2002-06, soit l'Alberta (+111 929) et la Colombie-Britannique (+19 824); ce fut négatif pour toutes les autres provinces. Les pertes relatives les plus élevées sont survenues dans les provinces de l'Atlantique. Les liens avec les conditions économiques sont manifestes.

Le même phénomène est également observé à l'intérieur du Québec: selon l'Institut de la statistique du

Québec, les régions administratives de la Capitale-Nationale, de l'Estrie, de l'Outaouais, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie ont affiché un solde migratoire interrégional positif au cours de la période 1996-2002 tandis que toutes les régions périphériques ont subi des pertes.

Les pertes relatives les plus élevées se retrouvent en Abitibi-Témiscamingue, en Côte-Nord, dans le Nord-du-Québec et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. La majorité des personnes qui se déplacent entre les régions du Québec appartiennent au groupe d'âge des 20-34 ans. Ce sont les plus mobiles, et elles ont le plus à gagner sur leur cycle de vie à la suite d'une relocalisation.

Même si le Québec contrôlait seul l'immigration internationale sur son territoire, c'est-à-dire les entrées brutes, il ne contrôlerait ni les entrées des autres provinces ni les sorties; il n'aurait donc aucun contrôle sur le solde migratoire qui contribue à la population totale. Cette dernière demeure déterminée par les conditions économiques.

Les discussions en cours sur la capacité du gouvernement québécois à maîtriser son immigration en fonction de quelques critères sociaux désirables sont sans fondement et des interventions à cet égard seraient sans effet. Il serait possible d'implanter des programmes favorisant l'immigration internationale; ceux-ci auraient finalement peu d'effets à long terme sur le solde migratoire, et c'est ce qui compte pour la population totale.

En résumé, les soldes migratoires ne sont pas contrôlés par les politiques mais par les conditions économiques, comme l'histoire et les observations actuelles nous le rappellent. C'est une leçon qui est oubliée dans le débat en cours.

Un nouveau père canadien?

ANDRÉ CAMPEAU

Anthropologue

Deux articles récents du journaliste Alec Castonguay livrent des informations intéressantes sur la militarisation canadienne en sol québécois tout en laissant sans réponse des questions qui doivent être soulevées. Ces articles sont celui de *L'Actualité* du 1^{er} septembre, dans lequel le journaliste présente un portrait du général des Forces armées canadiennes, Rick Hillier, et celui du *Devoir* des 25 et 26 août 2007, où le journaliste refait la trame de certains événements ayant conduit le Canada à Kandahar.

Ne nous méprenons pas: le journaliste et ses articles ne sont absolument pas mis en cause par mon propos. Selon moi, ils proposent des avancées sur lesquelles il faut maintenant s'interroger. Ces articles sont des prétextes pour soulever quelques questions. Ils sont matière à discussion.

Un même point de vue est donné dans ces deux articles, et je vais l'illustrer à l'aide de quelques citations tirées de *L'Actualité*. «La politique militaire du Canada, énoncée en 2005, c'est un peu beaucoup Rick Hillier qui l'a écrite.» En effet, «le premier ministre Paul Martin demandait à son ministre de la Défense, Bill Graham, de lui présenter une nouvelle vision des Forces canadiennes, avec à la clé de nouveaux investissements de plusieurs milliards de dollars». «Embarrassé par ce dossier», notamment parce qu'il n'est «pas un expert des questions militaires», le ministre cherche alors à avoir «un plan qui donnerait une place au Canada dans le monde». Il rencontre M. Hillier, embrasse sa vision et lui accorde le plus haut poste de l'armée canadienne. Quelques mois plus tard, le rôle que veut faire jouer le général Hillier aux Forces canadiennes se retrouve intégralement dans la nouvelle politique étrangère du Canada. Ainsi, la politique militaire et la nouvelle politique étrangère du Canada ont été développées par un général de l'armée canadienne.

Dans l'article de *L'Actualité*, il est question du rôle de l'armée dans le cadre de cette nouvelle politique: «La décision du Canada, en 2005, de contribuer à pacifier la dangereuse province de Kandahar, en Afghanistan, sera l'occasion de mettre en application le rôle «moins superficiel» que préconise pour les Forces canadiennes leur chef d'état-major alors fraîchement nommé.» Et, au-delà de la façon avec laquelle une politique s'élabore et se met en œuvre, il y a aussi les visées de cette politique.

«Pacifier» les Afghans: d'où peut venir le sens d'une telle visée politique? N'est-ce pas la même visée que mettaient en œuvre les armées coloniales européennes sur tous les continents du monde au XIX^e siècle? Le ressort de cet ensemble que la décision d'opter pour le plan Hillier, qui consiste à coloniser des peuples plutôt qu'à atténuer les frictions, constitue une réorientation fondamentale du Canada sur la scène internationale puisque ce plan diffère de l'approche qui avait prévalu depuis de nombreuses décennies.

Mais cette décision capitale, comment a-t-elle été prise? Comment les parlementaires, dont le rôle est d'élaborer, de proposer et de discuter de nouvelles politiques, ont-ils été impliqués? Et les citoyens, dont les aspirations doivent, à tout le moins en régime démocratique, être reflétées dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles politiques? A quel moment des débats ont-ils été organisés, débats dont le propos aurait consisté à définir une nouvelle politique étrangère? Et le point de vue des Québécois, qui s'opposent majoritairement à la participation à cette guerre, n'a-t-il été réduit qu'à s'exprimer par la voie de sondages? Comment une telle politique peut-elle avoir une quelconque légitimité pour les Québécois?

Il importe de souligner un autre élément des articles d'Alec Castonguay: la présence de la notion de travail dans les discours du général. Elle revient à plusieurs reprises. Voyons-en une première. Il est question dans l'article du «travail que les soldats accomplissent» en Afghanistan. Le «travail» a bonne presse, on le sait. Il est connoté à toutes sortes de notions, notamment l'effort et le produit. Les Québécois sanctionnent le travail comme une valeur, un élément de fierté. Aussi, qualifier de «travail» ce que des soldats font dans une guerre soulève des questions. Quelle est la visée d'une telle utilisation du mot «travail»? Y a-t-il un lien avec le rôle «moins superficiel» du Canada dans le monde?

L'usage du mot «travail» ne s'arrête pas là: il revient à deux autres reprises dans *L'Actualité*. D'abord en ce qui a trait à la vision que le général a de son propre rôle: «Mon travail en tant que chef d'état-major est de donner l'heure juste.» Ensuite en ce qui concerne la façon dont le général entend aborder le Québec: «Il y a là un travail d'éducation à faire.»

Selon moi, il ne faut pas voir dans l'usage répété du même terme une pénurie de vocabulaire ou de la pauvreté intellectuelle. Il faut plutôt prendre le mot «travail» au pied de la lettre: le général sait, lui, ce qu'il y a à faire. Sa mission consiste à communiquer la vérité qu'il détient au nom de l'État canadien (maintenant que son propos a été sanctionné dans une politique). D'ailleurs, dans la perspective qu'il met en avant, la nation québécoise doit être éduquée. Ceci soulève une dernière question. Puisque le général pose le Québec comme un «problème» d'éducation, alors est-ce que les Québécois sont vus comme des enfants qui devront écouter le nouveau père canadien?

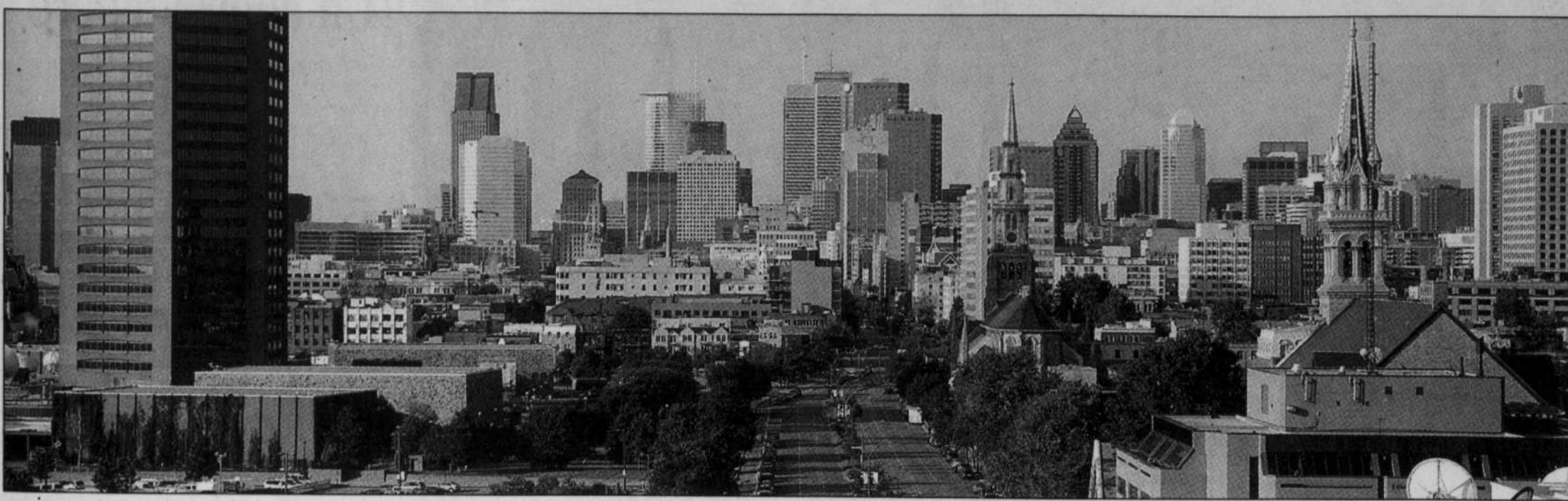
Écrivez-nous!

Le *Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous recommandons de limiter votre contribution à 800 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Coriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Émilie Follie-Boivin, Vincent Cauchy (communiqué internet), Laurence Clavel (supplément), Jean-Guillaume Dumont, Philippe Papineau (supplément), Louise-Madeleine Rioux-Saucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricatures), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (lecteur), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et cabaret Culture), Julie Carpentier (supplément), Paul Bennett (supplément cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (lires), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Amélie Gaudreault (secrétaires à la rédaction), Marie-Pier Frappier, Émilie Parent Bouchard (communiqué à la rédaction), La documentation: Gilles Paré (directeur), Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zuida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

TREMBLAY

SUITE DE LA PAGE 1

de maire de l'arrondissement de Ville-Marie (les services de proximité), M. Labonté conserve la responsabilité de la culture et du patrimoine au sein du comité exécutif. Ce dernier n'a fait aucun commentaire.

«Comme dans toutes les grandes villes, c'est très clair que la responsabilité du centre-ville, des grands dossiers et des grands événements relève du maire de Montréal. Étant donné qu'on s'est fixé des objectifs très précis, la meilleure façon de les atteindre, c'est que ce soit coordonné par moi-même», a affirmé le maire Tremblay.

Les dossiers visés par Gérard Tremblay sont la Société du Havre, les technopôles de la santé — ce qui comprend l'appropriation du développement de la

gare de triage d'Outremont — ainsi que le Quartier des spectacles. Mais en fait, le maire de Montréal cible tous les grands dossiers, comme le CHUM, le projet de développement immobilier de Radio-Canada, celui de la gare Viger, le dossier de la rue Notre-Dame et celui de Griffintown.

Dès aujourd'hui, il est prévu que le maire prenne en main la proposition de la Société du Havre de faire de l'autoroute Bonaventure un boulevard urbain dans sa portion la liant au centre-ville.

«Les citoyens veulent que la ville centre soit vraiment engagée dans la réalisation de ces dossiers-là», a fait valoir Gérard Tremblay. Chose certaine, le maire Tremblay semble porté par les commentaires positifs sur son leadership et la diligence avec laquelle il a fait face à la situation de crise de la fin de semaine dernière. D'ailleurs, d'aucuns ont décodé un message politique dans cette décision, qui laisserait voir l'intérêt de M. Tremblay à

solliciter un troisième mandat lors des élections prévues en 2009. A cet égard, rappelons que Benoît Labonté est pressenti comme candidat à la mairie de Montréal. Ses ambitions sont de notoriété publique et dérangeant.

La décision du maire Tremblay fait suite à une véritable réflexion faite au sein de son équipe, souligne-t-on. Déjà, l'année dernière, le président du comité exécutif, Frank Zampino, avait évoqué la possibilité que l'arrondissement puisse passer sous le contrôle de l'administration centrale. En 2003, le maire Tremblay avait même proposé que Ville-Marie soit doté d'un statut particulier.

Les grands dossiers nécessitent une impulsion que seul le maire de Montréal peut donner, a expliqué son entourage. En concentrant entre les mains du maire les projets qui ont une portée dépassant les frontières de l'arrondissement de Ville-Marie, on espère y injecter plus de cohésion et aussi mettre un terme aux tensions

entre M. Labonté et Frank Zampino. Membre de l'opposition officielle et conseiller d'arrondissement dans Ville-Marie, Pierre Mainville a exprimé, dans un communiqué diffusé en fin de journée, sa surprise «de voir que l'administration agit de cette façon alors que ce sont ses propres élus qui gouvernent dans Ville-Marie».

Selon la chef de l'opposition, Noushig Eloyan, la décision de M. Tremblay montre que «nous sommes en train d'assister à une lutte de pouvoir parmi les membres de l'administration». Elle a surtout exprimé sa crainte que «la présence de la ville centrale dans différents projets [d'arrondissement] amène une hausse des coûts et probablement un certain retard dans la réalisation des projets», relevant au passage que, «d'un point de vue démocratique, le maire vient lui-même de renier sa volonté de rendre les arrondissements plus autonomes».

Le Devoir

CHARRON

SUITE DE LA PAGE 1

en aura une», a-t-il ajouté. M. Beauchamp n'a pas voulu s'avancer sur les suites possibles au dossier. «On ne peut pas présupposer de ce que pourrait proposer le gouvernement», a-t-il dit.

Mme Aubry a elle aussi refusé de donner quelque précision que ce soit au sujet des «scénarios possibles», se contentant de répéter que «le dossier chemine toujours». Au moment où *Le Devoir* avait révélé l'affaire, en juin dernier, Mme Beauchamp avait déjà expliqué qu'elle ne resterait pas les bras croisés. «On va regarder ce qu'on peut faire», avait-elle assuré. La ministre s'était au même coup dite «très déçue» de l'attitude du Mouvement Desjardins dans cette affaire. En effet, il y a trois ans, Québec avait demandé à Desjardins, par l'entremise de la Société des établissements de plein air, de faire don de ces terrains. On avait alors essuyé un refus.

Puisque le terrain, qui appartenait à Desjardins Sécurité financière depuis une vingtaine d'années, a été vendu à Investissements Luc Poirier inc., l'intervention du gouvernement est essentielle. Québec pourrait par exemple imposer une réserve foncière d'une durée de deux ans. On pourrait ensuite acheter le terrain ou exproprier le propriétaire. Ce type de réserve avait déjà été décrété à deux reprises dans les années 80, mais sans qu'on aille plus loin.

Toutefois, M. Beauchamp n'est pas convaincu de la réussite d'un tel projet. «Si, éventuellement, un scénario comme celui-là devait être envisagé, il reste à voir ce que le promoteur va vouloir faire. Je vous rappelle que la transaction a été conclue. Le terrain n'est plus à nous.»

Par ailleurs, Luc Poirier, propriétaire de plein droit des 24 hectares de terrain, a indiqué n'avoir «pas du tout» été partie prenante aux discussions qui ont

cours entre Québec et Desjardins. «J'avais approché le ministère [du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs] en février ou mars, a-t-il simplement rappelé. [...] Le ministère me disait qu'il semblait qu'il n'y avait aucun problème à développer ce site-là.»

Véronik Aubry a en outre refusé de s'avancer sur quelque échéancier que ce soit en ce qui a trait au moment où on arrêtera une décision au sujet de l'avenir de l'île Charron. «Il n'y a pas lieu de commenter ça pour l'instant», a indiqué Mme Aubry, soulignant simplement que cela sera fait «en temps et lieu».

Chose certaine, a insisté l'attachée de presse, «Mme Beauchamp s'était dite inquiète, préoccupée par la situation. Nous sommes toujours sensibles aux demandes que formule le regroupement [d'organismes écologistes]», qui réclame qu'on protège ce terrain.

Protection de l'île Charron

Hier, Nature Québec, en compagnie des conseils régionaux de l'environnement de Montréal et de la Montérégie, a justement annoncé avoir recueilli près de 18 000 signatures de citoyens demandant une «protection intégrale de l'île Charron». Le directeur du parc national des Îles-de-Boucherville, Serge Perreault, abonde dans ce sens.

Ce terrain de 24 hectares constitue une zone tampon boisée, située entre le parc national des Îles-de-Boucherville et l'autoroute 20, là où celle-ci passe dans le tunnel Louis-H.-Lafontaine. Lors de la construction du tunnel, l'île Charron avait d'ailleurs été remblayée avec des résidus de pierraille. Depuis, un couvert boisé s'est progressivement installé et est devenu un des couverts végétaux favoris des quelque 200 cerfs de Virginie du secteur.

Pour les écologistes, ce terrain a donc un caractère écologique d'une grande importance. Un total de «24 hectares, c'est beaucoup quand on sait que le parc des

Îles-de-Boucherville ne possède que 18 hectares de boisé», a ainsi expliqué André Poirier, directeur général du Conseil régional de l'environnement de Montréal. On souhaite donc que le territoire de l'île Charron soit rattaché au parc national adjacents.

Une grande portion de ce terrain est occupée par une forêt dominée par des peupliers à feuilles deltoides. On y trouve aussi des frênes rouges, des ormes d'Amérique et des saules noirs. «De plus, la rareté des zones boisées dans le corridor du fleuve Saint-Laurent lui confère un grand potentiel d'utilisation comme refuge pour les oiseaux, qu'ils soient migrants ou nicheurs. Beaucoup d'espèces y ont d'ailleurs été observées», a poursuivi Jean Hubert, porte-parole de Nature Québec-UQCN.

Développement durable

Le promoteur Luc Poirier, lui, souhaite plutôt convaincre tout un chacun que son projet d'au moins 2000 unités d'habitation constitue un exemple de «développement durable». Il souhaite rien de moins qu'obtenir la prestigieuse certification environnementale «Leadership in Energy and Environmental Design» (LEED). «On essaie d'être le premier vrai développement durable au Québec», a-t-il soutenu hier.

Pour ce faire, M. Poirier a l'intention de miser sur une grande densification, donc de construire en hauteur. Or le règlement municipal de Longueuil ne permet pas de construire des bâtiments de plus de quatre étages dans ce secteur. Le promoteur compte cependant demander un changement de zonage pour pouvoir aller de l'avant.

M. Poirier désire aussi implanter plusieurs commerces de proximité, que ce soit une épicerie, des dépanneurs ou des salons de coiffure, afin que les résidents évitent d'utiliser leur voiture. Un réseau de pistes cyclables est également prévu, et on espère inclure le secteur dans le réseau de transports en commun de Longueuil.

Le Devoir

DÉTENTION

«Une idée ridicule» qui relève de la «pure démagogie»

SUITE DE LA PAGE 1

du drame vécu par des victimes d'agression sexuelle. «Il faut éviter d'exploiter la manchette du journal et se sauver par la suite, comme l'a fait Mario Dumont dans le dossier des accommodements raisonnables et de l'immigration», a-t-il tonné.

«Il trompe la population en faisant croire que des solutions simplistes sont de véritables solutions, ce que je réprime, et je n'accepte pas que M. Dumont utilise la peine [des familles éprouvées] pour se faire du capital politique», a-t-il poursuivi. «Pas besoin de consultations publiques pour savoir ce que les gens pensent de la déviance sexuelle.»

Il a aussi signalé que, déjà, il a demandé aux procureurs de la Couronne de plaider des peines plus sévères pour les individus reconnus coupables de crime sexuel.

Par ailleurs, depuis la sortie de prison du pédophile Clermont Bégin, qui avait confié à des codétenus son intention de commettre d'autres agressions, le ministre a demandé à son ministère d'apporter des amendements à la Loi sur la protection du malade mental. «J'ai aussi donné des ressources additionnelles à la Sûreté du Québec pour qu'elle puisse patrouiller le Web et traquer les pédophiles», a-t-il ajouté. Malgré tout, les députés de l'ADQ ont décidé d'aller de l'avant hier en acquiesçant à la proposition de leur collègue Sylvie Roy, de Lotbinière, de tenir au cours des prochaines semaines une consultation publique au Québec au sujet de la délinquance sexuelle. La forme et l'échéancier de ce coup de sonde dans la population ainsi que dans les milieux médicaux, policiers et sociaux évoluant dans le domaine de la criminalité sexuelle n'ont pas été précisés.

L'objectif de ces consultations est toutefois clair: remplir un vide, a souligné Mme Roy en ouverture de la rencontre des députés, hier matin. «Il n'y a pas de politique globale pour contrer cette délinquance au Québec. Il y a un délinquant sexuel pour 3300 habitants et je trouve que c'est beaucoup.»

«C'est aussi notre devoir de travailler pour que les rues soient plus sécuritaires pour nos enfants», a ajouté son chef.

Pour le sexologue Marcel Couture, coordonnateur de la clinique d'évaluation et de traitement des troubles de comportement sexuel au centre hospitalier Robert-Giffard de Québec, cette consultation est «une idée ridicule» qui relève de la «pure démagogie», a-t-il indiqué lors d'un entretien téléphonique avec *Le Devoir*. «Qu'est-ce que M. et Mme Tout-le-monde connaissent de la délinquance sexuelle et pensent de ce phénomène? On connaît déjà la réponse.» Ce spécialiste a également dénoncé hier l'intention de l'ADQ de faire la promotion de la castration chimique pour réduire le nombre d'actes criminels de cette nature au Québec. «Ce n'est pas à eux de nous dire si on doit faire la promotion de cette mesure ou non, a-t-il ajouté. Les politiciens doivent s'occuper de la politique et laisser les cliniciens faire leur travail.»

Le Devoir

Avec la Presse canadienne

ÉPIDÉMIE

SUITE DE LA PAGE 1

moi, une façon de survivre. Sinon, je serais morte intériorément», raconte Maryse Chartrand, qui a longtemps travaillé dans le milieu de la publicité.

Produit par Lucie Tremblay et tourné avec une équipe restreinte de gens dans l'entourage de Maryse Chartrand, ce long métrage propose un parcours tout en douceur, très intimiste, sur son voyage, sa vie de famille et son deuil. «Un projet de cœur», selon sa propre expression, dans lequel chacun a mis du sien. Michel Rivard a même accepté de composer la musique. Des entrevues de spécialistes entrecourent une trame sensible d'images éclatantes de vérité, tournées par Samuel avec une caméra amateur. On y voit les enfants qui dégustent une noix de coco, Andréanne, l'aînée, qui se dispute avec son frère et sa sœur, la camionnette qui flanche en pleine autoroute en Nouvelle-Zélande quelques heures après l'avoir achetée... Impossible de ne pas s'identifier à cette famille qui, en quelque sorte, nous offre une télé-réalité sur son quotidien en voyage.

Mais parmi toutes ces scènes de joie, des images de tristesse et de souffrance doublées des commentaires en voix off de la veuve qui tente de comprendre, par exemple celles de l'enterrement de Samuel, remplies de larmes et de souffrance, qui ouvrent le documentaire. Le ton est donné. «Mais les enfants ont été consultés tout au long du processus. Ils m'ont donné leur accord sur tout», explique cette mère de 45 ans.

Une épidémie silencieuse

Chiffres à l'appui, l'ampleur du phénomène ne ment pas: le suicide est la première cause de décès chez les hommes de 15 à 45 ans. Le nombre de suicides est près de deux fois plus élevé que le nombre de décès dans des accidents de la route. Et, faut-il le rappeler, le Québec est la province qui a le plus haut taux de suicide au Canada, voire parmi tous les pays industrialisés. Les femmes seraient deux fois plus

nombreuses que les hommes à faire une dépression, mais ceux-ci se suicideraient quatre fois plus qu'elles, a constaté Maryse Chartrand au cours de sa quête pour comprendre les motivations du suicide de son mari. Très tôt, elle s'est heurtée à cette réalité taboue. Depuis, sa motivation personnelle est devenue une motivation collective. Elle s'est sentie investie d'une mission: briser le silence. «Il faut comprendre que le suicide n'est pas une question de choix», affirme-t-elle.

Elle déplore tous les mythes qui entourent encore le suicide et la dépression. «Il n'y a pas de honte à avoir une maladie mentale. On a l'impression que ça touche à notre identité et que ça affecte notre créativité, mais regardez Dédé Fortin. Une personne dépressive n'en est pas moins intelligente, elle a une valeur humaine», insiste-t-elle.

Samuel Beaudry, son mari, était un dépressif saisonnier. Son boulot dans le milieu publicitaire en faisait la proie d'un stress constant. De retour de voyage, il a eu du mal à s'adapter au quotidien, à «enfiler son costume pour retourner au travail», comme il le dit lui-même dans le film. Afin d'assurer la sécurité financière de sa famille, il avait acheté un édifice à logements. L'élément déclencheur de sa foudroyante dépression? Des calculs qui lui ont démontré que son achat était un gouffre financier et qu'il allait entraîner sa famille dans la faillite. Plutôt que d'affronter cet échec, il s'est procuré une corde pour se pendre dans le garage de l'édifice. C'est un locataire qui l'a découvert.

«Je suis remontée dans les calculs budgétaires, et il avait fait une erreur sans s'en rendre compte. Si au moins il m'en avait parlé, mais il gardait tout ça pour lui», dit Maryse Chartrand.

Biologique ou psychologique?

Tout au long du film, les spécialistes interrogés expliquent en grande partie le suicide par un désordre neurologique, un manque de sérotonine, ce neurotransmetteur qui a des effets antidépresseurs. Selon Janie Houle, chercheuse au Centre de recherche et d'intervention sur le suicide et l'euthanasie (CRISE), cette thèse n'apporterait qu'une maigre part de réponses à cette question. «La connaissance au chapitre des hypothèses biologiques est très lacunaire. On en sait

encore bien peu de choses», note-t-elle. Pour sa thèse de doctorat, Mme Houle a étudié des hommes ayant fait des tentatives de suicide et a tenté d'établir un lien entre ce geste tragique et le rôle masculin traditionnel. Ses résultats, publiés dans la revue américaine *Journal of Affective Disorders*, ont démontré que l'adhésion au modèle traditionnel agit de façon négative sur les facteurs de protection et de risque. «Par exemple, les hommes qui adhèrent à ce rôle vont moins demander d'aide et ainsi recevoir moins de soutien. [...] Par conséquent, les hommes vont vivre davantage de détresse psychologique et seront plus favorables au suicide. Ce sont des facteurs de risque», soutient cette psychologue et professeure affiliée à l'UQAM.

Mme Houle a également pu étudier le rôle joué par le fait d'être père dans le suicide. «Souvent, les gens disent qu'ils ne se sont pas suicidés à cause de leurs enfants. Alors, après un divorce, le père qui n'a pas la garde perd le contact et a du mal à se sentir important auprès de son enfant. J'ai justement remarqué que les hommes qui avaient tenté de se suicider étaient des pères qui avaient de la difficulté à avoir une relation proche avec leur enfant», a-t-elle indiqué, précisant que son étude ne porte que sur un petit échantillon d'hommes. «Je ne pense pas que ça s'applique dans le cas de [Samuel], mais je suis persuadée que c'est un facteur extrêmement important.»

Sans apporter de réponse, le long métrage de Maryse Chartrand a néanmoins le mérite de poser les bonnes questions. Et, à voir ces images de tour du monde à couper le souffle agrémentées d'une réflexion à voix haute sur le suicide, il semble bien que la réalisatrice en herbe ait réussi son pari: faire un long métrage qui joigne «l'utile à l'agréable». «C'est un film pour les hommes. C'est la main que je n'ai pas pu tendre à Samuel parce que lui-même ne me l'avait pas tendue. Je la tends maintenant à tous les hommes», conclut-elle.

Le Devoir

■ Le Voyage d'une vie prendra l'affiche au Cinéma du Parc le 14 septembre et sera présenté en avant-première le 10 septembre, à l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide.

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3320

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390